



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°4 / AVRIL 2022



RAPPORT I - I <i>Rapporteur : Jean-François SOTO</i>	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT	
DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2022.	

*VU l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales renvoyant aux dispositions communes applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, notamment à l'article L. 2122-23 qui prévoit que le Maire rend compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation qu'il a reçue de ce dernier ;
VU la délibération du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoirs consenties par le Conseil communautaire au Président ;
VU la délibération du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir donnée au Président en matière de marchés et accords-cadres inférieurs aux seuils de procédures formalisées.*

CONSIDERANT qu'il convient d'informer l'Assemblée de l'usage des délégations telles que consenties au Président y compris celles en matière de marchés et accords-cadres inférieurs aux seuils de procédures formalisées,

N°	Décision prise par le Président	Date
D2022-8	Désignation de la SCP TERRITOIRES AVOCATS pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault devant le Tribunal judiciaire de Montpellier dans le cadre d'une requête aux fins d'être autorisée	30/03/2022
D2022-9	Achats de 35 Oliviers pour le parking temporaire du site du Pont du Diable	31/03/2022

Je propose donc à l'Assemblée :

- de prendre acte des décisions prises par le Président, y compris en matière de marchés.

Marchés à procédure adaptée entre 4 000€ HT et 40 000€ HT (Code de la commande publique du 1er avril 2019)

Date	N° commande	Objet	Prestataire	Montants HT	Montants TTC	Article	Service	Budget
09/02/2022	EM220014	CONTRAT ORCHESTRE NATIONAL DE MONTPELLIER LE 12/02	ORCHESTRE NATIONAL DE MONTPELLIER	4 500,00	4 747,50	611	EMI	BP
16/02/2022	B1220056	BON DE COMMANDE PROVISIONNEL 2022	MR BRICOLAGE CLERMONT L HERAULT	4 500,00	5 400,00	6068	BATI	BP
08/03/2022	B1220064	BON DE COMMANDE PROVISIONNEL FOURNITURES	BAURES ST ANDRE	5 000,00	6 000,00	6068	BATI	BP
15/03/2022	B1220068	EXTENSION CONTROLE ACCES	DATV	6 497,00	7 796,40	2188	ADM	BP
08/03/2022	DM220038	Remplacement moteur 151 AZY 34	TAILLEFER SA	14 629,72	17 555,67	21828	GDM	BP
16/03/2022	DM220059	Dotation gasoil	DYNEFF SAS	17 100,00	20 520,00	60622	GDM	BP
01/03/2022	GS220016	AMENAGEMENT PARKING ARBORE PDD	VACQUIER MARC	9 195,13	11 034,16	2121	GSF	BP
10/03/2022	RA220077	PAX STEP LE POUGET	GACHES CHIMIE	5 892,00	7 070,40	6062	EXPL	EU
09/03/2022	RE220085	Analyses eau potable Unité de gestion CCVH exercice 2022	CARSO LABORATOIRE	11 463,05	13 755,66	611	EXPL	AEP
14/03/2022	MG220026	Centre COVID pour 100 jours à dater du 02/01/2022	TNS PROPLETE	13 000,00	15 600,00	6283	IMG	BP

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022**  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL
CRÉATION, MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)
ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (CP)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Béatrice FERNANDO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILLOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-1, L2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT ;

VU le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, approuvé par délibération n°2719 du 22 novembre 2021 ;

VU la délibération n°2715 du 22 novembre 2021 relative à la création d'autorisations de programme et crédits de paiement ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement,

CONSIDERANT que les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont votées par le conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

CONSIDERANT que les autorisations de programme qui constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements ; elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées,

CONSIDERANT que chaque autorisation de programme ou d'engagement doit comporter la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

CONSIDERANT que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers,

CONSIDERANT que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'autorisations de programme, conformément aux articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

CONSIDERANT que chaque année, obligation est faite de dresser un bilan des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies des différents programmes, CONSIDERANT qu'il est proposé de les traiter chacune individuellement, en faisant le constat de la réalisation de l'année écoulée et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de la répartition des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme elle-même, CONSIDERANT que ces autorisations de programme sont présentées dans le tableau ci-annexé avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de créer et modifier les autorisations de programme, telles que présentées en annexe,
- de voter les crédits de paiement prévisionnels tels que présentés en annexe avec les ressources envisagées correspondant à ces autorisations de programme,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2839
Publication le 12/04/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 12/04/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6628A-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO



VALLÉE DE L'HÉRAULT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET PRINCIPAL - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Numéro de l'autorisation de programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme	Répartition des crédits de paiement (CP)						
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
I- BATIR UNE ECONOMIE ATTRACTIVE, INOVANTE ET CREATRICE D'EMPLOI			6 576 340 €	8 684 404 €	10 064 580 €	9 553 664 €	5 894 185 €	6 004 946 €	5 706 835 €
Montant global sur la période			6 576 340 €	8 684 404 €	10 064 580 €	9 553 664 €	5 894 185 €	6 004 946 €	5 706 835 €
II- PRESERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITE, HARMONIEUX ET EQUILIBRE			2 164 223 €	2 412 000 €	5 292 000 €	4 192 000 €	1 142 000 €	1 172 000 €	1 261 977 €
01AP020521	II-6. Planifier et maîtriser le développement urbain	13 126 200 €	1 282 576 €	1 532 000 €	4 582 000 €	3 782 000 €	732 000 €	762 000 €	453 624 €
01AP020621	II-7. Agir pour la préservation de tous les patrimoines et de la biodiversité	1 750 000 €	355 647 €	500 000 €	330 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	474 553 €
01AP020721	II-8. Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	2 760 000 €	526 000 €	380 000 €	380 000 €	380 000 €	380 000 €	380 000 €	354 000 €
III- PROPOSER DES SERVICES DE PROXIMITE ACCESSIBLES A TOUS			1 582 975 €	1 488 295 €	1 344 680 €	2 390 764 €	1 399 285 €	122 800 €	0 €
01AP030821	III-9. Renforcer l'accueil du jeune enfant	3 192 800 €	370 000 €	1 350 000 €	1 350 000 €	1 350 000 €	1 350 000 €	122 800 €	
01AP030921	III-10. Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de l'enfance et la jeunesse	0 €							
01AP031021	III-11. Accompagner la parentalité	0 €							
01AP031221	III-13. Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages	3 315 999 €	1 132 975 €	118 295 €	974 680 €	1 040 764 €	49 285 €		
01AP031321	III-14. Soutenir et promouvoir les activités sportives	1 820 000 €	450 000 €	1 370 000 €					



VALLÉE DE L'HÉRAULT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET PRINCIPAL - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

	7 049 666 €	1 029 870 €	1 097 900 €	262 900 €	482 900 €	1 227 900 €	1 562 566 €	1 385 630 €
IV- DEVELOPPEMENT DE VALEURS HUMANISTES PAR L'ACTION CULTURELLE								
01AP041421			10 000 €	10 000 €		610 000 €	390 000 €	15 000 €
	1 360 000 €	15 000 €			310 000 €			
01AP041521	600 000 €	133 870 €	107 900 €	72 900 €	92 900 €	72 900 €	62 900 €	56 630 €
01AP041621	5 089 666 €	881 000 €	980 000 €	180 000 €	80 000 €	545 000 €	1 109 666 €	1 314 000 €
V-RESEAUX ET PARTENARIATS	4 400 000 €	90 000 €	770 000 €	820 000 €	1 090 000 €	620 000 €	620 000 €	390 000 €
01AP051721	4 400 000 €	90 000 €	770 000 €	820 000 €	1 090 000 €	620 000 €	620 000 €	390 000 €
VI-MOYENS COMMUNAUTAIRES	5 050 000 €	670 762 €	1 310 000 €	645 000 €	658 000 €	665 000 €	550 000 €	551 238 €
01AP061821	5 050 000 €	670 762 €	1 310 000 €	645 000 €	658 000 €	665 000 €	550 000 €	551 238 €

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (EU)
MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT(CP)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-1, L2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT.

VU le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, approuvé par délibération n°2719 du 22 novembre 2021 ;

VU la délibération n°2741 du 13 décembre 2021 relative à la création d'autorisations de programme et crédits de paiement ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du conseil d'exploitation du 17 mars 2022.

CONSIDERANT que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement,

CONSIDERANT que les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont votées par le conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements ; elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées,

CONSIDERANT que chaque autorisation de programme ou d'engagement doit comporter la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

CONSIDERANT que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers,

CONSIDERANT que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'autorisations de programme, conformément aux articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

CONSIDERANT que chaque année, obligation est faite de dresser un bilan des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies des différents programmes,

CONSIDERANT qu'il est proposé de les traiter chacune individuellement, en faisant le constat de la réalisation de l'année écoulée et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de la répartition des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme elle-même,

CONSIDERANT la création de l'autorisation de programme n°22AP020721 par délibération n°2741 du 13 décembre 2021,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la répartition des crédits de paiement sans augmenter le montant de l'autorisation de programme,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- de modifier la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme, telle que présentée en annexe,
- de voter les crédits de paiement prévisionnels tels que présentés en annexe,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2840

Publication le 12/04/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 12/04/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6618A-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

ASSAINISSEMENT (EU) - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Numéro de l'autorisation de programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme	Répartition des crédits de paiement (CP)						
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	
22AP020721	II-7. Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	18 000 000 €	5 515 136 €	2 496 973 €	2 496 973 €	2 496 973 €	2 496 973 €	2 496 973 €	2 496 972 €

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (AEP)
MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-1, L2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT ;

VU le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, approuvé par délibération n°2719 du 22 novembre 2021 ;

VU la délibération n°2740 du 13 décembre 2021 relative à la création d'autorisations de programme et crédits de paiement ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du conseil d'exploitation du 17 mars 2022.

CONSIDERANT que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement,

CONSIDERANT que les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont votées par le conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

CONSIDERANT que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements ; elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées,

CONSIDERANT que chaque autorisation de programme ou d'engagement doit comporter la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

CONSIDERANT que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers,

CONSIDERANT que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'autorisations de programme, conformément aux articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

CONSIDERANT que chaque année, obligation est faite de dresser un bilan des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies des différents programmes, CONSIDERANT qu'il est proposé de les traiter chacune individuellement, en faisant le constat de la réalisation de l'année écoulée et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de la répartition des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme elle-même, CONSIDERANT la création de l'autorisation de programme n°21AP020721 par délibération n°2740 du 13 décembre 2021, CONSIDERANT la nécessité de modifier le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de modifier le montant et la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme, telle que présentée en annexe,
- de voter les crédits de paiement prévisionnels tels que présentés en annexe,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2841
Publication le 12/04/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 12/04/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6617A-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

EAU POTABLE (AEP) - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Numéro de l'autorisation de programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme	Répartition des crédits de paiement (CP)					
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
21AP020721	II-7. Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	18 000 000 €	4 421 264 €	2 715 747 €	2 715 747 €	2 715 747 €	2 715 747 €	2 715 748 €

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE GEMAPI
MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT(CP)**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Chantal DUMAS, Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, Mme Béatrice FERNANDO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILLOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Marc ISURE - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-1, L2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT ;

VU le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, approuvé par délibération n°2719 du 22 novembre 2021

VU la délibération n°2716 du 22 novembre 2021 relative à la création d'autorisations de programme et crédits de paiement ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT l'article L. 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement,

CONSIDERANT les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont votées par le conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives,

CONSIDERANT les autorisations de programme qui constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements ; elles demeurent valables, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées,

CONSIDERANT chaque autorisation de programme ou d'engagement doit comporter la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants,

CONSIDERANT les autorisations de programme correspondant à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers,

CONSIDERANT que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'autorisations de programme, conformément aux articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

CONSIDERANT que chaque année, obligation est faite de dresser un bilan des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies des différents programmes, CONSIDERANT qu'il est proposé de les traiter chacune individuellement, en faisant le constat de la réalisation de l'année écoulée et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de la répartition des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme elle-même, CONSIDERANT la création de l'autorisation de programme n°60AP020721 par délibération n°2716 du 22 novembre 2021, CONSIDERANT la nécessité de modifier la répartition des crédits de paiement,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de modifier la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme, telle que présentée en annexe,
- de voter les crédits de paiement prévisionnels tels que présentés en annexe,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2842
Publication le 12/04/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 12/04/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6621A-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BA GEMAPI - Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP)

Numéro de l'autorisation de programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme	Répartition des crédits de paiement (CP)					
			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
60AP020721	II-7.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	3 000 000 €	338 000 €	532 400 €	532 400 €	532 400 €	532 400 €	532 400 €

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022**  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL
VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2311-1, L2311-2 et suivants, L2312-1 à L2312-4 et L2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L1612-2 du même code ;

VU la délibération n°2814 du Conseil communautaire en date du 21 mars 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 21 mars 2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT les données issues du Rapport d'Orientation Budgétaire,

CONSIDERANT le budget principal de l'exercice 2022 :

• Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal 2022 s'équilibre à 25 642 K€ ; ce budget ne comprend pas la reprise anticipée des résultats antérieurs.

Les ratios des annexes budgétaires sont calculés sur la base du niveau de population du territoire de la communauté de communes au 01/01/2022 soit 41 014 habitants (40 201 en 2021).

➤ Recettes

Chapitre 013 : L'inscription budgétaire s'élève à 285K€ (145K€ en 2021).

Chapitre 70 : Le montant des produits et ventes diverses (services) devrait s'établir à 2.341 K€. Cette prévision comprend les recettes de tous les services de la CCVH (crèches, EMI, RAM)

Chapitre 73 : Les recettes fiscales ont été évaluées à partir des états 1259 FPU 2022 prévisionnels.

Les taux de fiscalité restent inchangés :

- 12.99% pour la taxe d'habitation
- 5.19% pour la taxe sur le foncier bâti
- 16.76% pour la taxe sur le foncier non bâti
- 38.71% pour la CFE
- 17.61% pour la TEOM.

Le produit fiscal de CVAE prévu en 2022 devrait se maintenir au niveau de celui de 2021.

Le montant global des impôts et taxes y compris la fraction de TVA s'établira à 20 027 K€. Elles représentent 78,10% du budget principal 2022.

Chapitre 74 : La recette de DGF, quant à elle, est estimée sur les bases perçues en 2021 comme l'a annoncé le gouvernement. Le montant sera donc de 1 463 K€ pour un montant global sur ce chapitre de 2 563K€ contre 2 843 K€ en 2022.

Chapitre 75 : Le montant prévisionnel 2022 sera de 145K€.

➤ Dépenses

Chapitre 011 : Le montant des charges à caractère général s'élèvera à 3 047K€.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel ont été évaluées à 10.620 K€ et tiennent compte des évolutions lié au GVT et des évolutions réglementaires récentes qui ont touché la fonction publique territoriale.

Chapitre 014 : Les atténuations de produits comprennent les attributions de compensation ajustée au titre des services mutualisés avec les communes qui sont inscrites sur les bases du réalisé 2021 pour 1 450K€. Le reversement FNGIR est corrigé sur la section des dépenses de fonctionnement (1 829 K€). Le montant du chapitre sera au total de 3.424 K€.

Chapitre 65 : Le montant des autres charges de gestion courante sera de 5.509 K€ en augmentation par rapport à 2021 lié à la contribution au SCH et au SYDEL

Chapitre 66 : Le montant des charges financières s'élèvera à 445K€ sur l'année 2022.

Chapitre 67 : Pour ce qui concerne les charges exceptionnelles, elles s'établiront à 10 K€.

Chapitre 68 : cette année comme en 2021, sont inscrits 200K€ en provisions pour risques et charges dans le but de prévoir la clôture de certains budgets annexes dans les prochaines années. Ces provisions permettront d'anticiper le déficit que devra supporter le budget principal pour l'aménagement des parcs d'activité économique.

Chapitre 042 : Le montant des dotations aux amortissements s'élèvera à 1250K€.

Chapitre 023 : Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élèvera cette année à 1.135 K€. La maîtrise des dépenses de fonctionnement de la collectivité permet de dégager un autofinancement brut suffisant pour couvrir le remboursement du capital annuel et d'autofinancer une partie des opérations d'investissement.

• Section d'investissement

La section d'investissement du budget principal 2022 s'équilibre à 8.626 K€.

Elle ne comprend pas la reprise anticipée des résultats antérieurs.

➤ Recettes

Chapitre 10 : Les dotations, fonds diverses représenteront 965 K€.

Chapitre 13 : Le montant des subventions s'élèvera à 1.286 K€, soit 19,55% des opérations d'équipements.

Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des emprunts s'élèvera à 3.989 K€.

Chapitre 040 : Le montant des amortissements est de 1.250 K€ correspond au chapitre 042 en fonctionnement.

Chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement s'élèvera à 1.135 K€.

➤ Dépenses

Les dépenses réelles prévues en 2022 sur les opérations d'investissement s'élèvent donc à :

- 6.576 K€ au chapitre opérations d'investissements contre 5 216 K€ en 2021
- 100 K€ de crédits au chapitre 27
- 1.950 K€ de remboursement d'emprunts

Soit un total de dépenses réelles d'investissement de 8.626 K€ prévues au BP 2022.

⇒ Montants consolidés et ratios

Le BP2022 consolidé s'élève à 25.642 et 8.626 K€ en investissement.

A fin 2022, le niveau d'épargne brute est évalué à 2.385 K€ et le niveau d'épargne nette à 435 K€.

Pour mémoire, en 2021, le niveau d'épargne brute était de 1.387 K€ et le niveau d'épargne nette à - 552 K€.

Le ratio d'épargne brute devrait être de 9,30% et la capacité de désendettement se situer à 7,6 ans.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget principal de l'exercice 2022 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2843

Publication le 12/04/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 12/04/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6629-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

BUDGET PRINCIPAL CCVH - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	3 047 029,00
012	Charges de personnel	10 620 444,00
014	Atténuation de produits	3 424 510,00
65	Autres charges de gestion courante	5 509 859,00
66	Charges financières	445 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
68	Provisions pour risques et charges	200 000,00
022	Dépenses imprévues	
042	Dotations aux amortissements	1 250 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 135 722,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		25 642 564,00

RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	
013	Atténuation de charges	285 000,00
70	Produits et ventes diverses	2 341 482,00
73	Impôts et taxes	20 027 709,00
74	Dotations Subventions	2 843 373,00
75	Autres produits de gestion courante	145 000,00
77	Produits exceptionnels	
RECETTES DE L'EXERCICE		25 642 564,00

BUDGET PRINCIPAL CCVH - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
001	Solde exécution invt reporté
16	Emprunts, cautionnements
27	Opérations d'équipements
020	Autres immobilisations financières
RAR2021	Dépenses imprévues
	Restes à réaliser 2021
DEPENSES DE L'EXERCICE	
	8 626 340,00

RECETTES	
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)
10	affectation du résultat 2020 (1068)
13	Subventions d'investissement
16	Emprunts
040	Amortissements
021	Vir. de la section de fonctionnement
RAR2021	Restes à réaliser 2021
RECETTES DE L'EXERCICE	
	8 626 340,00



VALLÉE DE L'HÉRAULT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET PRINCIPAL CCVH - BUDGET PRIMITIF 2022 - OPERATIONS

Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATIONS		
N° opération	Dénomination	Montants
01AP010121	I-1.Développer une agriculture durable de qualité	110 000
01AP010221	I-2.Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l'emploi	596 330
01AP010321	I-3.Protéger et développer le commerce de proximité	200 000
01AP010421	I-4.Développer une économie touristique de qualité	132 180
01AP020521	II-6.Planifier et maîtriser le développement urbain	1 282 576
01AP020621	II-7.Agir pour la préservation de tous les patrimoines et de la biodiversité	355 647
01AP020721	II-8.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	526 000
01AP030821	III-9.Renforcer l'accueil du jeune enfant	
01AP030921	III-10.Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de l'enfance et la jeunesse	
01AP031021	III-11.Accompagner la parentalité	
01AP031121	III-12.Pérenniser et diversifier l'offre de soins	
01AP031221	III-13.Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages	1 132 975
01AP031321	III-14.Soutenir et promouvoir les activités sportives	450 000
01AP041421	IV-14.Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle	15 000
01AP041521	IV-15.Renforcer, développer et élargir les publics de la lecture	133 870
01AP041621	IV-16.Expérimenter innover et créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21 siècle	881 000
01AP051721	V-17.Réseaux et partenariats	90 000
01AP061821	VI-18.Moyens communautaires	670 762
Total opérations d'investissement		6 576 340

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	8 626 340,00	8 626 340,00
+	+	+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=

Total de la section d'investissement (2)	8 626 340,00	8 626 340,00
---	---------------------	---------------------

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	25 642 564,00	25 642 564,00
+	+	+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=

Total de la section de fonctionnement (3)	25 642 564,00	25 642 564,00
--	----------------------	----------------------

TOTAL DU BUDGET (4)	34 268 904,00	34 268 904,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 950 000,00	0,00	1 950 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	6 576 340,00		6 576 340,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	100 000,00	0,00	100 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		8 626 340,00	0,00	8 626 340,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 626 340,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	3 047 029,00		3 047 029,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	10 620 444,00		10 620 444,00
014	Atténuations de produits	3 424 510,00		3 424 510,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5 509 859,00	0,00	5 509 859,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	445 000,00	0,00	445 000,00
67	Charges spécifiques (9)	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	200 000,00	1 250 000,00	1 450 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 135 722,00	1 135 722,00
Dépenses de fonctionnement – Total		23 256 842,00	2 385 722,00	25 642 564,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 642 564,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CC VALLEE DE L'HERAULT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	965 000,00	0,00	965 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 286 088,00	0,00	1 286 088,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 989 530,00	0,00	3 989 530,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		1 250 000,00	1 250 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		1 135 722,00	1 135 722,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	6 240 618,00	2 385 722,00	8 626 340,00
			+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			8 626 340,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	285 000,00		285 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod, services, domaine, ventes diverses	2 341 482,00		2 341 482,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	13 117 819,00		13 117 819,00
731 Fiscalité locale	6 909 890,00		6 909 890,00
74 Dotations et participations (8)	2 843 373,00		2 843 373,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	145 000,00	0,00	145 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	25 642 564,00	0,00	25 642 564,00
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=

CC VALLEE DE L'HERAULT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			25 642 564,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV

B8.1

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			790 300,00
657381			OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	Etablissement de droit public	550 000,00
65748			BAUDILE TRAIL	Association	2 000,00
65748			CLAVE DE SOL	Association	2 000,00
65748			LA FAUX POPULAIRE LE MORT AUX DENTS	Association	4 000,00
65748			COMITE DEPARTEMENTAL HLT CYCLISM	Association	7 600,00
65748			OFFICE CULTUREL VALLEE DE L'HERA	Association	45 000,00
65748			DOMAINE EQUESTRE LES 3 FONTAINES	Association	13 200,00
65748			CRU DE MONTPEYROUX	Association	3 000,00
65748			HORTIGNAC ASSOCIATION	Association	1 000,00
65748			HOMO LUDENS ASSOCIES	Association	4 000,00
65748			CIVAM	Association	500,00
65748			CIE ALFRED DE LA NEUCHE	Association	1 000,00
65748			COMITE DEPARTEMENTAL 34 TAMBOURI	Association	3 000,00
65748			LA ROUE LIBRE GIGNACOISE	Association	4 600,00
65748			LES POTIERS DE SAINT JEAN DE FOS	Association	9 000,00
65748			FEDERATION FRANCAISE TAMBOURIN	Association	7 000,00
65748			FESTIVAL DES VINS D ANIANE	Association	3 000,00
65748			ASSO DEMAIN LA TERRE	Association	17 000,00
65748			LES LUNDIS VIGNERONS	Association	500,00
65748			LES FEERIES D ANIANE	Association	1 000,00
65748			LA SAUCE	Association	1 500,00
65748			VENTS DANS LES VIGNES	Association	1 000,00
65748			ASSOCIATION INITIATIVE COEUR D H	Association	7 500,00
65748			FAMILLE RURALE 34	Association	26 000,00
65748			ASSOCIATION T AS PAS TOUT DIT	Association	2 500,00
65748			LES SOUMIAIRES	Association	1 000,00
65748			JE COURS TOUJOURS A GIGNAC	Association	2 000,00
65748			FOYER RURAL DE SAINT-JEAN DE FOS	Association	1 500,00
65748			THÉÂTRE POPULAIRE VALLEE DE L'HE	Association	26 000,00
65748			ASSOCIATION AMIS DE ST GUILHEM	Association	10 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748			ASSOCIATION LA DECALEE	Association	5 000,00
65748			JOUONS EN LUDOTHEQUES	Association	13 400,00
65748			COMITE DES FETES DE ST GUILHEM L	Association	500,00
65748			ECOLE CALENDRETA LA GARRIGA	Association	3 000,00
65748			MAISON MEDICALE DE GARDE COEUR D	Entreprise	6 000,00
65748			LES TERRASSES DU LARZAC	Entreprise	3 000,00
65748			ARIAC	Entreprise	2 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Budget principal 2022 - Budget primitif 2022.

Section de fonctionnement des dépenses et des recettes :

Fonctionnement DEPENSES			
		BP2022	Résultats du vote
011	Charges à caractère général	3 047 029,00	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	10 620 444,00	Adopté à l'unanimité
014	Atténuation de produits	3 424 510,00	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion courante	5 509 859,00	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières	445 000,00	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	Adopté à l'unanimité
68	Provisions pour risques et charges	200 000,00	Adopté à l'unanimité
022	Dépenses imprévues		
042	Dotation aux amortissements	1 250 000,00	Adopté à l'unanimité
023	Virement à la section d'investissement	1 135 722,00	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE VOTE		25 642 564,00	Adopté à l'unanimité

Fonctionnement RECETTES			
		BP2022	Résultats du vote
002	Résultat de fonctionnement reporté		
013	Atténuation de charges	285 000,00	Adopté à l'unanimité
70	Produits et ventes diverses	2 341 482,00	Adopté à l'unanimité
73	Impôts et taxes	20 027 709,00	Adopté à l'unanimité
74	Dotations Subventions	2 843 373,00	Adopté à l'unanimité
75	Autres produits de gestion courante	145 000,00	Adopté à l'unanimité
77	Produits exceptionnels		
RECETTES DE L'EXERCICE VOTE		25 642 564,00	Adopté à l'unanimité

Budget principal 2022 - Budget primitif 2022.

Section d'investissement des dépenses et des recettes :

Investissement DEPENSES HORS OPERATION			
		BP2022	Résultats du vote
001	Solde exécution invt reporté		
16	Emprunts, cautionnements	1 950 000,00	Adopté à l'unanimité
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'investissements		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours de construction		
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	Adopté à l'unanimité
020	Dépenses imprévues		
RAR21	Restes à réaliser 2021		
Total dépenses d'invnt hors opérations		2 050 000,00	Adopté à l'unanimité

Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATIONS			
N° opération	Dénomination	BP2022	Résultats du vote
01AP010121	I-1.Développer une agriculture durable de qualité	1 10 000	Adopté à l'unanimité
01AP010221	I-2.Construire un écosystème local favorable au développement des entreprises et à l'emploi	596 330	Adopté à l'unanimité
01AP010321	I-3.Protéger et développer le commerce de proximité	200 000	Adopté à l'unanimité
01AP010421	I-4.Développer une économie touristique de qualité	132 180	Adopté à l'unanimité
01AP020521	II-6.Planifier et maîtriser le développement urbain	1 282 576	Adopté à l'unanimité
01AP020621	II-7.Agir pour la préservation de tous les patrimoines et de la biodiversité	355 647	Adopté à l'unanimité
01AP020721	II-8.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	526 000	Adopté à l'unanimité
01AP030821	III-9.Renforcer l'accueil du jeune enfant		
01AP030921	III-10.Poursuivre l'implication aux côtés des acteurs de l'enfance et la jeunesse		
01AP031021	III-11.Accompagner la parentalité		
01AP031121	III-12.Pérenniser et diversifier l'offre de soins		
01AP031221	III-13.Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages	1 132 975	Adopté à l'unanimité
01AP031321	III-14.Soutenir et promouvoir les activités sportives	450 000	Adopté à l'unanimité
01AP041421	IV-14.Equilibrer l'implantation territoriale de l'action culturelle	15 000	Adopté à l'unanimité
01AP041521	IV-15.Renforcer, développer et élargir les publics de la lecture	133 870	Adopté à l'unanimité
01AP041621	IV-16.Expérimenter innover et créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21 siècle	881 000	Adopté à l'unanimité
01AP051721	V-17.Réseaux et partenariats	90 000	Adopté à l'unanimité
01AP061821	VI-18.Moyens communautaires	670 762	Adopté à l'unanimité
Total opérations d'investissement		6 576 340	Adopté à l'unanimité
TOTAL Dépenses investissement		8 626 340	Adopté à l'unanimité

Investissement RECETTES TOTALES (Inclus opérations)			
		BP2022	Résultats du vote
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	965 000,00	Adopté à l'unanimité
10	affectation du résultat 2020 (1068)		
13	Subventions d'investissement	1 286 088,00	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts	3 989 530,00	Adopté à l'unanimité
040	Amortissements	1 250 000,00	Adopté à l'unanimité
021	Vir. de la section de fonctionnement	1 135 722,00	Adopté à l'unanimité
RAR21	Restes à réaliser 2021		
RECETTES DE L'EXERCICE		8 626 340,00	Adopté à l'unanimité

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 36
Nombre de suffrages exprimés : 46

Présenté par le Président

VOTES :

Pour : 46 Contre :

Date de convocation : 01/04/2022

Le Président



Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 11 avril 2022

Le Conseil communautaire

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe SALASC		
ANIANE	Nicole MORERE		<i>Poussin C. CARREZ</i>
ANIANE	Nicolas ROUSSARD		<i>Poussin P. ESTRASC</i>
AUMELAS	Romy PONCE		Sandrine LOUKANI (suppléante)
ARBORAS	Marie-Françoise NACHEZ		Cécile LEMOINE (suppléante)
ARGELLIER	Pierre AMALOU		Florence LAUSSEL (suppléante)
BELARGA	José MARTINEZ		Cécile LANGREE (suppléante)
CAMPAGNAN	Jean-Marc ISURE		Jean-Manuel YORIS (suppléant)
GIGNAC	Jean-François SOTO		
GIGNAC	Martine LABELUR		
GIGNAC	Olivier SERVEL		
GIGNAC	Marie-Hélène SANCHEZ		
GIGNAC	Philippe LASSALY		
GIGNAC	Stéphanie BOUGARD-BRUN		<i>Poussin P. ESTRASC</i>
GIGNAC	Marcel CHRISTOL		
IONQUIERES	Bernard GOUZIN		Jean-Louis RANDON (suppléant)
LA BOISSIERE	Jean-Claude CROS		<i>Poussin D. CABLAT</i> Danielle HOCHART (suppléante)
LAGAMAS	Christian VIOLING		Pierre ANCIAN (suppléant)
LE POUGET	Thibaut BARRAL		
LE POUGET	Josette CUTANDA		<i>Poussin T. BOUARD</i>
MONTARNAUD	Jean-Pierre PUJENS		<i>Poussin JL DARMANIN</i>

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie BOUYSSOU		
MONTARNAUD	Anthony GARCIA		<i>Poussin J. BOUYSSOU</i>
MONTARNAUD	Laurent ILLUMINATI		ABSENT
MONTPEYROUX	Claude CARCELLER		<i>Poussin J. BOUYSSOU</i>
PLAISSAN	Béatrice FERNANDO		
POPIAN	Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC		Gilles BOULOUYS (suppléant)
POUZOLS	Véronique NEIL		Francis RICARD (suppléant)
PUECHABON	Xavier PEYRAUD		Christelle AVIAT (suppléante)
PULACHER	Martine BONNET		Mohamed EL MAHI (suppléant)
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre GABAUDAN		<i>Poussin Y. VERDIERES</i>
ST ANDRE DE SANGONIS	Rosane MARC		
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick VERNIERES		
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal DUMAS		
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry MARTINEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	Christine SANCHEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	René GARRO		EXCUSE
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory BRO		Pascal THEVENAUD (suppléant)
ST GUIRAUD	Daniel REQUIRAND		Bernard CAUMEIL (suppléant)
ST GUILHEM LE DESERT	Robert SIEGEL		Jean-Philippe MORESMAU (suppléant)
ST JEAN DE FOS	Pascal DELIEUZE		
ST JEAN DE FOS	Jocelyne KUZNIAK		
ST PARGOIRE	Jean-Luc DARMANIN		
ST PARGOIRE	Monique GIBERT		
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre BERTOLINI		Evelyne GELLY (suppléante)
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence QUINONERO		<i>Poussin J. BOUYSSOU</i> Monique VALLA (suppléante)
TRESSAN	Daniel JAUDON		<i>Poussin N. MARTINEZ</i> Sylvie MOYANO (suppléante)
VENDEMIAN	David CABLAT		Christine FERNANDEZ-FAUILHON (suppléante)

Certifié exécutoire par le Président

compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le

de

A

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (EU)
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2311-1, L2311-2 et suivants, L2312-1 à L2312-4 et L2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L1612-2 du même code ;

VU la délibération n°2814 du Conseil communautaire en date du 21 mars 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2022 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 21 mars 2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du conseil d'exploitation en date du 17 mars 2022.

CONSIDERANT que le budget assainissement 2022, a été établi sur la base des projections 2022 des volumes d'eau commercialisés, ce budget ne comprend pas la reprise des résultats antérieurs :

- la section d'exploitation :

➤ Recettes

Chapitre 70 : Ce sont les principales recettes liées à la redevance assainissement pour ce budget, elles s'établissent pour l'année 2022 à 4 026 K€

Chapitre 74 : ce chapitre comprend les primes épuratoires attribuées par l'agence de l'eau pour 20K€.

Chapitre 042 : ce chapitre comprend les amortissements des subventions pour 50K€

➤ Dépenses

Chapitre 011 : Les charges à caractère général seront de l'ordre de 1.036 K€ en augmentation par rapport à 2021 (1 009K€).

Chapitre 012 : Les charges de personnel sont calculées sur la base d'une clé de répartition (environ 52%) des salaires du service de l'eau y compris l'assurance statutaire et le cout des services supports du budget principal. Elles s'élèveront à 1.072 K€ en légère augmentation par rapport au BP 2021 (1.046K€).

Chapitre 014 : 200K€ pour la redevance reversée à l'agence de l'eau.

Chapitre 66 : 170K€ d'intérêts sur les emprunts

Chapitre 67 : 10K€ pour des pénalités et contentieux en cours

Chapitre 023 : 348K€ en virement de section d'investissement.

Chapitre 042 : 1250K€ pour les amortissements des immobilisations.

CONSIDERANT que la section d'exploitation du budget annexe assainissement 2022 s'élève donc à 4.096 K€.

- la section d'investissement :

- Recettes : les principales recettes d'investissement concernent les emprunts et les subventions.

Chapitre 13 : 1575K€ de subventions devraient pouvoir être obtenues en 2022.

Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des emprunts s'élève à 3000 K€ pour ce budget.

Chapitre 021 : 348K€ en virement de section d'exploitation.

Chapitre 040 : 1250K€ pour les amortissements des immobilisations.

➤ Dépenses

Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des remboursements d'emprunts s'élève à 608 K€.

Chapitre 040 : ce chapitre comprend les amortissements des subventions pour 50K€

CONSIDERANT que le budget Assainissement de l'exercice 2022 comprend 5.515 K€ d'opérations d'équipements contre 3 961 K€ en 2021 (hors RAR). Les principales opérations concernent les travaux programmés dans le schéma directeur, notamment sur les STEP (Aniane, Gignac, Puéchabon et Saint-Pargoire) et sur les réseaux et postes de relèvements.

CONSIDERANT que la section d'investissement du budget annexe assainissement 2022 s'élève donc à 6.173 K€.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget primitif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2022 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2844

Publication le 12/04/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 12/04/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6615-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	1 035 949
012	Charges de personnel	1 072 539
014	Atténuation de produits	200 000
65	Autres charges de gestion courante	10 000
66	Charges financières	170 000
67	Charges exceptionnelles	10 000
23	Virement en section d'investissement	348 010
042	Dotations aux amortissements	1 250 000
002	Résultat de fonctionnement reporté	
DEPENSES DE L'EXERCICE		4 096 498

RECETTES		
70	Produits et ventes diverses	4 026 498
74	Dotations Subventions	20 000
75	Autres produits de gestion courante	
77	Produits exceptionnels	
042	Subventions transférables	50 000
002	Résultat de fonctionnement reporté	
RECETTES DE L'EXERCICE		4 096 498



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
16	Emprunts, cautionnements	608 000
	Opérations d'investissement	5 515 136
040	Subventions transférables	50 000
RAR21	Restes à réaliser 2021	
DEPENSES DE L'EXERCICE		6 173 136

RECETTES		
001	Solde exécution invt reporté	1 575 126
13	Subventions d'investissement	3 000 000
16	Emprunts	348 010
021	Virement section fonctionnement	1 250 000
040	Amortissements	
RAR21	Restes à réaliser 2021	
RECETTES DE L'EXERCICE		6 173 136



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET ASSAINISSEMENT CCVH - BUDGET PRIMITIF 2022 - OPERATIONS

Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATIONS		
N° opération	Dénomination	Montants
22AP020721	II-7 .Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	5 515 136
Total opérations d'investissement		5 515 136

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 096 498,00	4 096 498,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 096 498,00	4 096 498,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 173 136,00	6 173 136,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 173 136,00	6 173 136,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	10 269 634,00	10 269 634,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 035 949,00		1 035 949,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 072 539,00		1 072 539,00
014	Atténuations de produits	200 000,00		200 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00		10 000,00
66	Charges financières	170 000,00	0,00	170 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 250 000,00	1 250 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		348 010,00	348 010,00
Dépenses d'exploitation – Total		2 498 488,00	1 598 010,00	4 096 498,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 096 498,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	50 000,00	50 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	608 000,00	0,00	608 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	5 330 136,00		5 330 136,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	35 000,00	0,00	35 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	150 000,00	150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 973 136,00	200 000,00	6 173 136,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 173 136,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 026 498,00		4 026 498,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	20 000,00		20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	4 046 498,00	50 000,00	4 096 498,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 096 498,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 575 126,00	0,00	1 575 126,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 250 000,00	1 250 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		348 010,00	348 010,00
	Recettes d'investissement – Total	4 575 126,00	1 598 010,00	6 173 136,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 173 136,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Budget annexe Assainissement - Budget primitif 2022.
Section de fonctionnement des dépenses et des recettes :

Fonctionnement DEPENSES			
		BP 2022	Résultats du vote
011	Charges à caractère général	1 035 949,00	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	1 072 539,00	Adopté à l'unanimité
014	Atténuation de produits	200 000,00	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières	170 000,00	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	Adopté à l'unanimité
023	Virement en section d'investissement	348 010,00	Adopté à l'unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	1 250 000,00	Adopté à l'unanimité
002	Résultat de fonctionnement reporté		
DEPENSES DE L'EXERCICE		4 096 498,00	Adopté à l'unanimité

Fonctionnement RECETTES			
		BP 2022	Résultats du vote
70	Produit de services	4 026 498,00	Adopté à l'unanimité
74	Dotations subventions	20 000,00	Adopté à l'unanimité
75	Autres produits de gestion courante		
77	Produits exceptionnels		
042	Subventions transférables	50 000,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		4 096 498,00	Adopté à l'unanimité

Budget annexe Assainissement - Budget primitif 2022.
Section d'investissement des dépenses et des recettes :

Investissement DEPENSES			
		BP 2022	Résultats du vote
16	Remboursement emprunt	608 000,00	Adopté à l'unanimité
040	Subventions transférables	50 000,00	Adopté à l'unanimité
RAR21	Restes à réaliser 2021		
Total dépenses d'inv hors opérations		658 000,00	Adopté à l'unanimité

Investissement DEPENSES - VOTE PAR opérations			
N° opération	Dénomination	BP2022	Résultats du vote
22AP020721	Il-7. Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	5 515 136	Adopté à l'unanimité
Total opérations d'investissement		5 515 136	Adopté à l'unanimité
TOTAL Dépenses investissement		6 173 136	Adopté à l'unanimité

Investissement RECETTES			
		BP 2022	Résultats du vote
001	Résultat antérieur reporté		
13	Subventions d'investissement	1 575 126,00	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts	3 000 000,00	Adopté à l'unanimité
021	Virement de la section d'exploitation	348 010,00	Adopté à l'unanimité
040	Amortissements	1 250 000,00	Adopté à l'unanimité
RAR21	Restes à réaliser 2021		
RECETTES DE L'EXERCICE		6 173 136,00	Adopté à l'unanimité

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 36
Nombre de suffrages exprimés : 46

Présenté par le Président

VOTES :

Pour : 46 Contre :

Date de convocation : 01/04/2022

Le Président



Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 11 avril 2022

Le Conseil communautaire

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe SALASC		
ANIANE	Nicole MORERE		<i>Président Jean-Claude</i>
ANIANE	Nicolas ROUSSARD		<i>Président Philippe SALASC</i>
AUMELAS	Romy PONCE		
ARBORAS	Marie-Françoise NACHEZ		
ARGELLIER	Pierre AMALOU		
BELARGA	José MARTINEZ		
CAMPAGNAN	Jean-Marc ISURE		
GIGNAC	Jean-François SOTO		
GIGNAC	Martine LABELUR		
GIGNAC	Olivier SERVEL		
GIGNAC	Marie-Hélène SANCHEZ	X	
GIGNAC	Philippe LASSALVY		
GIGNAC	Stéphanie BOUGARD-BRUN		<i>Président P. LASSALVY</i>
GIGNAC	Marcel CHRISTOL		
JONQUIERES	Bernard GOUZIN		<i>Jean-Louis RANDON (suppléant)</i>
LA BOISSIERE	Jean-Claude CROS		<i>Président D. CABLAT</i> <i>Danielle HOCHART (suppléante)</i>
LAGAMAS	Christan VIOLING		<i>Pierre ANCIAN (suppléant)</i>
LE POUGET	Thibaut BARRAL		
LE POUGET	Josette CUTANDA		<i>Président T. SARRAL</i>
MONTARNAUD	Jean-Pierre PUJENS		<i>Jean-Louis DARMANIN</i>

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie BOUYSSOU		
MONTARNAUD	Anthony GARCIA		<i>Président J. BOUYSSOU</i>
MONTARNAUD	Laurent ILLUMINATI		ABSENT
MONTPEYROUX	Claude CARCELLER		<i>Catherine GIL (suppléante)</i>
PLAISSAN	Béatrice FERNANDO		<i>Bernard PINGAUD (suppléant)</i>
POPIAN	Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC		<i>Gilles BOULOUYS (suppléant)</i>
POUZOLS	Véronique NEIL		<i>Francis RICARD (suppléant)</i>
PUECHABON	Xavier PEYRAUD		<i>Christelle AVIAT (suppléante)</i>
PULLACHER	Martine BONNET		<i>Mohamed EL MAHI (suppléant)</i>
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre GABAUDAN		<i>Président Y. FERNANDEZ</i>
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane MARC		
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick VERNIERES		
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal DUMAS		
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry MARTINEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	Christine SANCHEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	René GARRO		EXCUSE
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory BRO		<i>Pascal THEVENAUD (suppléant)</i>
ST GUIRAUD	Daniel REQUIRAND		<i>Bernard CAUMEL (suppléant)</i>
ST GUILHEM LE DESERT	Robert SIEGEL		<i>Jean-Philippe MORESMAU (suppléant)</i>
ST JEAN DE FOS	Pascal DELIEUZE		
ST JEAN DE FOS	Joelyne KUZNIAK		
ST PARGOIRE	Jean-Luc DARMANIN		
ST PARGOIRE	Monique GIBERT		<i>Eveline GELLY (suppléante)</i>
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre BERTOLINI		<i>Président JP BERTOLINI</i> <i>Monique VIALLA (suppléante)</i>
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence QUINONERO		<i>Président J. MATHYREZ</i> <i>Sylvie MOTANO (suppléante)</i>
TRESSAN	Daniel JAUDON		
VENDEMIAN	David CABLAT		<i>Christine FERNANDEZ-FAUCILHON (suppléante)</i>

Certifié exécutoire par le Président

Et de la publication, le

de

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE (AEP)
VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2311-1, L2311-2 et suivants, L2312-1 à L2312-4 et L2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L1612-2 du même code ;

VU la délibération n°2814 du Conseil communautaire en date du 21 mars 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2022 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 21 mars 2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du conseil d'exploitation du 17 mars 2022.

CONSIDERANT que par ce qui concerne le budget Adduction Eau Potable (AEP) de l'exercice 2022, les inscriptions budgétaires 2022 comprennent les prévisions du service rendu en régie et celles pour le service rendu par délégation de service public,

CONSIDERANT que ce budget ne comprend pas la reprise des résultats antérieurs :

- la section d'exploitation :

➤ Recettes

Chapitre 70 : Les recettes pour le budget AEP s'élèveront à 4 337 K€ constitué essentiellement des redevances et de la refacturation aux autres budgets annexes.

Chapitre 75 : Les recettes du chapitre s'élèveront à 300 K€ et concernent les reversements des délégataires.

Chapitre 042 : Les amortissements des subventions transférables s'établiront à 74K€.

➤ Dépenses

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les prévisions ont été faites en corrélation avec les réalisations 2021, les principales dépenses réelles pour ces budgets sont les charges à caractère général et les charges de personnel.

Chapitre 011 : Les charges à caractère général seront de l'ordre de 1.154K€.

Chapitre 012 : Les charges de personnel s'élèveront quant à elles à 1 811K€ dont 103K€ pour le remboursement des frais de personnel du siège (services supports).

Chapitre 014 : il comprend les reversements des redevances de l'agence de l'eau pour 380K€.

Chapitre 65 : il est prévu 16K€ pour les admissions en non-valeur.

Chapitre 66 : Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèveront à 130K€.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles seront de 10K€.

Chapitre 042 : Les dotations aux amortissements représenteront 1210K€.

CONSIDERANT que le budget régie AEP s'équilibre donc à 4 711 K€ en section d'exploitation.

- la section d'investissement :

➤ Recettes

Les principales recettes d'investissement concernent les subventions, les amortissements ainsi que les emprunts.

Chapitre 13 : Le montant prévisionnel des subventions s'élèvera à 725K€ pour ce budget.

Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des emprunts s'élèvera à 3000K€ pour ce budget.

Chapitre 040 : Les amortissements seront comme en exploitation de 1210K€.

➤ Dépenses

Le budget Eau comprends les opérations d'investissements liées au renouvellement de réseau, de forages et des travaux sur réservoirs des communes de la CCVH.

Chapitre 16 : Le montant des remboursements d'emprunts s'élèvera à 440K€ pour ce budget.

Chapitre opérations : Le montant des opérations d'investissements prévues est de 4 421K€ pour ce budget 2022.

CONSIDERANT que le budget eau potable s'équilibre en investissement à 4 935 K€.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget primitif du budget annexe eau potable (AEP) pour l'exercice 2022 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2845

Publication le 12/04/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 12/04/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6616-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET EAU POTABLE (AEP) - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	1 153 964
012	Charges de personnel	1 811 700
014	Atténuation de produits	380 000
65	Autres charges de gestion courante	16 000
66	Charges financières	130 000
67	Charges exceptionnelles	10 000
042	Dotation aux amortissements	1 210 000
002	Résultat d'exploitation reporté	
DEPENSES DE L'EXERCICE		4 711 664

RECETTES		
002	Résultat d'exploitation reporté	
013	Atténuation de charges	
70	Produits et ventes diverses	4 337 200
75	Autres produits de gestion courante	300 000
77	Produits exceptionnels	
042	Subventions d'investissement	74 464
RECETTES DE L'EXERCICE		4 711 664



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EAU POTABLE (AEP) - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
16	Emprunts, cautionnements	440 000
	Opérations d'investissement	4 421 264
040	Subventions transférables	74 464
RAR21	Restes à réaliser 2021	
DEPENSES DE L'EXERCICE		4 935 728

RECETTES		
001	Solde exécution invt reporté	725 728
13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts	3 000 000
040	Amortissements	1 210 000
021	Vir. de la section de fonctionnement	
RAR21	Restes à réaliser 2021	
RECETTES DE L'EXERCICE		4 935 728



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET EAU POTABLE CCVH - BUDGET PRIMITIF 2022 - OPERATIONS

Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATIONS		
N° opération	Dénomination	Montants
21AP020721	II-7 .Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	4 421 264
	Total opérations d'investissement	4 421 264

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 711 664,00	4 711 664,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 711 664,00	4 711 664,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 935 728,00	4 935 728,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 935 728,00	4 935 728,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 647 392,00	9 647 392,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 153 964,00		1 153 964,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 811 700,00		1 811 700,00
014	Atténuations de produits	380 000,00		380 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 000,00		16 000,00
66	Charges financières	130 000,00	0,00	130 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 210 000,00	1 210 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		3 501 664,00	1 210 000,00	4 711 664,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 711 664,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	74 464,00	74 464,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	440 000,00	0,00	440 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 421 264,00		4 421 264,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 861 264,00	74 464,00	4 935 728,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 935 728,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 337 200,00		4 337 200,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	300 000,00		300 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	74 464,00	74 464,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	4 637 200,00	74 464,00	4 711 664,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 711 664,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	725 728,00	0,00	725 728,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 210 000,00	1 210 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	3 725 728,00	1 210 000,00	4 935 728,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 935 728,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Budget annexe Adduction en Eau Potable (AEP) - Budget primitif 2022.

Section de fonctionnement des dépenses et des recettes :

Fonctionnement DEPENSES			
		BP 2022	Résultats du vote
011	Charges à caractère général	1 153 964,00	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	1 811 700,00	Adopté à l'unanimité
014	Atténuation de produits	380 000,00	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion courante	16 000,00	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières	130 000,00	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	Adopté à l'unanimité
042	Dotations aux amortissements	1 210 000,00	Adopté à l'unanimité
002	Résulta d'exploitation reporté		
DEPENSES DE L'EXERCICE		4 711 664,00	Adopté à l'unanimité

Fonctionnement RECETTES			
		BP 2022	Résultats du vote
013	Atténuation de charges		
70	Produits et ventes diverses	4 337 200,00	Adopté à l'unanimité
75	Autres produits de gestion courante	300 000,00	Adopté à l'unanimité
042	Subventions d'investissement	74 464,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		4 711 664,00	Adopté à l'unanimité

Budget annexe Adduction en Eau Potable (AEP) - Budget primitif 2022.

Section d'investissement des dépenses et des recettes :

Investissement DEPENSES			
		BP 2022	Résultats du vote
16	Emprunts, cautionnements	440 000,00	Adopté à l'unanimité
040	Subventions transférables	74 464,00	Adopté à l'unanimité
RAR21	Restes à réaliser 2021		
Total dépenses d'inv hors opérations		514 464,00	Adopté à l'unanimité

Investissement DEPENSES - VOTE PAR opérations			
N° opération	Dénomination	BP2022	Résultats du vote
21AP020721	II-7.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	4 421 264	Adopté à l'unanimité
Total opérations d'investissement		4 421 264	Adopté à l'unanimité
TOTAL Dépenses investissement		4 935 728	Adopté à l'unanimité

Investissement RECETTES			
		BP 2022	Résultats du vote
001	Solde exécution invt reporté		
13	Subventions	725 728,00	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts	3 000 000,00	Adopté à l'unanimité
040	Amortissements	1 210 000,00	Adopté à l'unanimité
21	Vir. de la section de fonctionnement		
RAR21	Restes à réaliser 2021		
RECETTES DE L'EXERCICE		4 935 728,00	Adopté à l'unanimité

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 36
Nombre de suffrages exprimés : 46

Présenté par le Président
Pour : 46
Contre :

Date de convocation : 01/04/2022
Le Président:



Delibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 11 avril 2022

Le Conseil communautaire

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe SALASC		
ANIANE	Nicole MORERE		<i>Procurator C. CARROZZI</i>
ANIANE	Nicolas ROUSSARD		<i>Procurator P. SALASC</i>
AJUMELAS	Romy PONCE		
ARBORAS	Marie-Françoise NACHEZ		
ARGELLIERS	Pierre AMALOU		
BELARGA	José MARTINEZ		
CAMPAGNAN	Jean-Marc ISURE		
GIGNAC	Jean-François SOTO		
GIGNAC	Martine LABELUR		
GIGNAC	Olivier SERVEL		
GIGNAC	Marie-Hélène SANCHEZ	X	
GIGNAC	Philippe LASSALY		
GIGNAC	Stéphanie BOUGARD-BRUN		<i>Procurator P. HASSADY</i>
GIGNAC	Marcel CHRISTOL		
JONQUIERES	Bernard GOUZIN		<i>Procurator J. CABLAT</i>
LA BOISSIERE	Jean-Claude CROS		<i>Danielle HOCHART (suppléant)</i>
LAGAMAS	Christan VILOING		<i>Pierre ANCIAN (suppléant)</i>
LE POUGET	Thibaut BARRAL		
LE POUGET	Josette CUTANDA		<i>Procurator T. BARRAL</i>
MONTARNAUD	Jean-Pierre PUJENS		<i>Procurator J.C. BARRAL</i>

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie BOUYSSOU		
MONTARNAUD	Anthony GARCIA		<i>Procurator V. BOUYSSOU</i>
MONTARNAUD	Laurent ILLUMINATI		ABSENT
MONTPEYROUX	Claude CARCELLER		
PLAISSAN	Béatrice FERNANDO		
POPAN	Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC		
POUZOLS	Véronique NEIL		
PUECHABON	Xavier PEYRAUD		
PULLACHER	Martine BONNET		
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre GABAUDAN		
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane MARC		<i>Procurator Y. VERONIERES</i>
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick VERNIERES		
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal DUMAS		
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry MARTINEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	<i>Christine SANCHEZ</i>		
ST ANDRE DE SANGONIS	René GARRO		EXCUSÉ
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory BRO		
ST GUIRAUD	Daniel REQUIRAND		
ST GUILHEM LE DESERT	Robert SIEGEL		
ST JEAN DE FOS	Pascal DELIEUZE		
ST JEAN DE FOS	Jocelyne KUZNIAK		
ST PARGOIRE	Jean-Luc DARMANIN		
ST PARGOIRE	Monique GIBERT		
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre BERTOLINI		
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence QUINONERO		
TRESSAN	Daniel JAUDON		
VENDEMIAN	David CABLAT		

Certifié exécutoire par le Président , compte tenu de la transmission en préfecture le

Et de la publication, le

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)
VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2311-1, L2311-2 et suivants, L2312-1 à L2312-4 et L2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L1612-2 du même code ;

VU la délibération n° 2814 du Conseil communautaire en date du 21 mars 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2022 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 21 mars 2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du conseil d'exploitation du 17 mars 2022 ;

CONSIDERANT les éléments du rapport d'orientation budgétaire 2022 ;

CONSIDERANT que le budget SPANC a été équilibré sur la base des projections de 2022 des diagnostics à réaliser ; ce budget ne comprend pas la reprise des résultats antérieurs,

● Section de fonctionnement

➤ Recettes

Chapitre 70 : le montant des produits s'élèvera à 66K€.

➤ Dépenses

Chapitre 011 : le montant des charges à caractère général s'élèvera à 6,5K€.

Chapitre 012 : les dépenses de personnel ont été évaluées à 52K€ pour cette année.

Chapitre 042 : les dotations aux amortissements s'élèveront à 7,5K€ comme chaque année.

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du budget annexe SPANC s'équilibre à 66K€.

- Section d'investissement

- Recettes

Chapitre 040 : les amortissements sont identiques à la section de fonctionnement soit 7,5K€.

- Dépenses

Chapitre 20 : le montant inscrit sur ce chapitre sera de 7,5K€.

CONSIDERANT que la section d'investissement du budget annexe SPANC 2022 s'équilibre à 7,5K€.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget annexe SPANC de l'exercice 2022 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2846
Publication le 12/04/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 12/04/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6619-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO



VALLÉE DE L'HÉRAULT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SPANC - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION EXPLOITATION

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	6 500,00
012	Charges de personnel	52 000,00
65	Autres charges de gestion	
042	Dotations aux amortissements	7 500,00
002	Déficit antérieur reporté	
DEPENSES DE L'EXERCICE		66 000,00

RECETTES		
70	Redevances	66 000,00
RECETTES DE L'EXERCICE		66 000,00



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SPANC - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
20	Immobilisations incorporelles
23	Immobilisations corporelles
RAR2021	Restes à réaliser 2021
DEPENSES DE L'EXERCICE	
7 500,00	

RECETTES	
001	excédent reporté
040	Amortissements
RECETTES DE L'EXERCICE	
7 500,00	

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	66 000,00
	66 000,00	66 000,00
+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)
	0,00	(si excédent)
	0,00	0,00
=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	66 000,00
		66 000,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	7 500,00
	7 500,00	7 500,00
+		
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
	0,00	(si solde positif)
	0,00	0,00
=		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	7 500,00
		7 500,00

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	73 500,00
		73 500,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 500,00		6 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	52 000,00		52 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	7 500,00	7 500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	58 500,00	7 500,00	66 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	66 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	2 000,00	0,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 500,00	0,00	5 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	7 500,00	0,00	7 500,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 500,00
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M, 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	66 000,00		66 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	66 000,00	0,00	66 000,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	66 000,00
---	---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		7 500,00	7 500,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	7 500,00	7 500,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	--	-------------

+	AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
---	------------------------------------	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 500,00
---	---	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Budget annexe SPANC - Budget primitif 2022.

Section de fonctionnement des dépenses et des recettes :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	6 500,00	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	52 000,00	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion		
042	Dotations aux amortissements	7 500,00	Adopté à l'unanimité
002	Déficit antérieur reporté		
DEPENSES DE L'EXERCICE		66 000,00	Adopté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
70	Redevances	66 000,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		66 000,00	Adopté à l'unanimité

Budget annexe SPANC - Budget primitif 2022.

Section d'investissement des dépenses et des recettes :

INVESTISSEMENT DEPENSES			Résultats du vote
20	Immobilisations incorporelles	7 500,00	Adopté à l'unanimité
23	Immobilisations corporelles		
RAR21	Restes à réaliser 2021		
DEPENSES DE L'EXERCICE		7 500,00	Adopté à l'unanimité

INVESTISSEMENT RECETTES			Résultats du vote
001	excédent reporté		
040	Amortissements	7 500,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		7 500,00	Adopté à l'unanimité

Code INSEE

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES : Pour : 46 Contre :

Présentié par le Président.

Date de convocation : 01/04/2022

Le Président



Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 11 avril 2022

Le Conseil communautaire

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe SALASC		
ANIANE	Nicole MORERE		
ANIANE	Nicolas ROUSSARD		
AUMELAS	Romy PONCE		
ARBORAS	Marie-Françoise NACHEZ		
ARGELLIERS	Pierre AMALOU		
BELARGA	José MARTINEZ		
CAMPAGNAN	Jean-Marc ISURE		
GIGNAC	Jean-François SOTO		
GIGNAC	Martine LABELUR		
GIGNAC	Olivier SERVEL		
GIGNAC	Marie-Hélène SANCHEZ	X	
GIGNAC	Philippe LASSALY		
GIGNAC	Stéphanie BOUGARD-BRUN		
GIGNAC	Marcel CHRISTOL		
JONQUIERES	Bernard GOUZIN		
LA BOISSIERE	Jean-Claude CROS		
LAGAMAS	Christian VILOING		
LE POUGET	Thibaut BARRAL		
LE POUGET	Josette CUTANDA		
MONTARNAUD	Jean-Pierre PUJENS		

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie BOUYSSOU		
MONTARNAUD	Anthony GARCIA		
MONTARNAUD	Laurent ILLUMINATI		
MONTPETROUX	Claude CARCELLER		
PLASSAN	Béatrice FERNANDO		
POPIAN	Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC		
POUZOLS	Véronique NEIL		
PUECHABON	Xavier PEYRAUD		
PUILLAGHER	Martine BONNET		
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre GABAUDAN		
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane MARC		
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick VERNIERES		
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal DUMAS		
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry MARTINEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	Christine SANDREZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	René GARRO		
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory BRO		
ST GUIRAUD	Daniel REQUIRAND		
ST GUILHEM LE DESERT	Robert SIEGEL		
ST JEAN DE FOS	Pascal DELIEUZE		
ST JEAN DE FOS	Jocelyne KUZNIAK		
ST PARGOIRE	Jean-Luc DARMANIN		
ST PARGOIRE	Monique GIBERT		
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre BERTOLINI		
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence QUINONERO		
TRESSAN	Daniel JAUDON		
VENDEMIAN	David CABLAT		

Certifié exécutoire par le Président

Le compte tenu de la transmission en préfecture le

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022

BUDGET ANNEXE GEMAPI
VOTE DU BUDGET PRIMITIF- EXERCICE 2022

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILLOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2311-1, L2311-2 et suivants, L2312-1 à L2312-4 et L2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L1612-2 du même code ;

VU la délibération n°2814 du Conseil communautaire en date du 21 mars 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2022 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 21 mars 2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT les éléments de contexte issus du rapport d'orientation budgétaire de 2022,
CONSIDERANT que le budget GEMAPI a été établi sur la base des orientations de 2022 ; ce budget ne comprend pas la reprise des résultats antérieurs :

- Section de fonctionnement :
 - Recettes

Chapitre 73 : La recette de la taxe estimée en 2021 à 335K€ est inscrite sur ce chapitre.

- Dépenses

Chapitre 011 : Le montant des charges à caractère général s'élèvera à 125K€. Il s'agit essentiellement des prestations et travaux d'entretien des cours d'eaux prévus en 2022.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel ont été évaluées à 105K€. Une partie est remboursée au budget annexe régie AEP et une autre partie concerne le remboursement au budget principal concernant les services supports de la collectivité.

Chapitre 014 : Le montant des atténuations de produit s'élève à 5K€. Il s'agit essentiellement de dégrèvements de taxe octroyés par les services fiscaux.

Chapitre 65 : Le montant des autres charges de gestion courante sera de 10 euros, il correspond au reversement pour le prélèvement à la source sur le salaire de l'agent de ce service.

Chapitre 023 : Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élèvera cette année à 100K€.

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du budget annexe GEMAPI 2022 s'équilibre à 335K€.

- Section d'investissement :

- Recettes

Chapitre 10 : Les dotations, fonds divers représentent 55K€. Elles sont représentées essentiellement par le FCTVA sur les investissements de l'année.

Chapitre 16 : Le montant prévisionnel des emprunts s'élèvera à 33K€ pour cette année.

Chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement s'élèvera à 100K€ pour cette année 2022.

- Dépenses

Les dépenses réelles prévues en 2022 sur les opérations d'investissement s'élèvent donc à :

- 307 K€ d'opérations de travaux qui correspondent à des travaux sur les cours d'eau,
- 21K€ pour du matériel et de aménagements divers
- 10K€ pour des frais d'études,

CONSIDERANT que la section d'investissement du budget annexe GEMAPI de l'exercice 2022 s'équilibre donc à 338K€,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget annexe GEMAPI de l'exercice 2022 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2847

Publication le 12/04/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 12/04/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6620-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

GEMAPI - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
011 Charges à caractère général	125 000
012 Charges de personnel	105 000
014 Atténuation de produits	5 000
65 Autres charges de gestion courante	10
042 Opérations d'ordre entre section	
023 Virement à la section d'investissement	99 990
DEPENSES DE L'EXERCICE	335 000

RECETTES	
002 Résultat de fonctionnement reporté	335 000
73 Impôts et taxes	
74 Dotations Subventions	
75 Autres produits de gestion courante	
RECETTES DE L'EXERCICE	335 000



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

GEMAPI - BUDGET PRIMITIF 2021 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
16	Emprunts
	Opérations d'investissement
	Restes à réaliser 2021
RAR21	338 000
DEPENSES DE L'EXERCICE	
338 000	

RECETTES	
001	Solde exécution invt reporté
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)
10	Résultat de fct affecté
13	Subventions d'investissements
16	Emprunts
021	Vir. de la section de fonctionnement
042	Opérations d'ordre de transfert
RAR21	Restes à réaliser 2021
RECETTES DE L'EXERCICE	
338 000	



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET GEMAPI CCVH - BUDGET PRIMITIF 2022 - OPERATIONS

Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATIONS		Montants
N° opération	Dénomination	
60AP020721	II-7.Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	338 000
Total opérations d'investissement		338 000

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	+	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	338 000,00		338 000,00
			+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00		(si solde positif) 0,00
			=	
	Total de la section d'investissement (2)	338 000,00		338 000,00
		DEPENSES	+	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	335 000,00		335 000,00
			+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00		(si excédent) 0,00
			=	
	Total de la section de fonctionnement (3)	335 000,00		335 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	673 000,00		673 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement volés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement volés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	338 000,00		338 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		338 000,00	0,00	338 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	338 000,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	125 000,00		125 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	105 000,00		105 000,00
014	Atténuations de produits	5 000,00		5 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	10,00	0,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		99 990,00	99 990,00
Dépenses de fonctionnement – Total		235 010,00	99 990,00	335 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	335 000,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CC VALLEE DE L'HERAULT - BA GEMAPI - BP - 2022

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	55 000,00	0,00	55 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	150 000,00	0,00	150 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	33 010,00	0,00	33 010,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		99 990,00	99 990,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	238 010,00	99 990,00	338 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	338 000,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	335 000,00		335 000,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	335 000,00	0,00	335 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

CC VALLEE DE L'HERAULT - BA GEMAPI - BP - 2022

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			335 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Budget annexe GEMAPI - Budget primitif 2022.

Section de fonctionnement des dépenses et des recettes :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	125 000,00	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	105 000,00	Adopté à l'unanimité
014	Atténuation de produits	5 000,00	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion courante	10,00	Adopté à l'unanimité
042	Opérations d'ordre entre section		
023	Virement à la section d'investissement	99 990,00	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE		335 000,00	Adopté à l'unanimité

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
002	Résultat de fonctionnement reporté		
73	Impôts et taxes	335 000,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		335 000,00	Adopté à l'unanimité

Budget annexe GEMAPI - Budget primitif 2022.

Section d'investissement des dépenses et des recettes :

INVESTISSEMENT DEPENSES			Résultats du vote
RAR21	Restes à réaliser 2021		
DEPENSES DE L'EXERCICE		0,00	

Investissement DEPENSES - VOTE PAR opérations			
N° opération	Dénomination	BP2022	Résultats du vote
60AP020721	11-7. Agir pour une gestion durable de toutes les ressources	338 000	Adopté à l'unanimité
Total opérations d'investissement		338 000	Adopté à l'unanimité
TOTAL Dépenses investissement		338 000	Adopté à l'unanimité

INVESTISSEMENT RECETTES		Résultats du vote	
001	Solde exécution invt reporté		
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	55 000,00	Adopté à l'unanimité
13	Subventions	150 000,00	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts	33 010,00	Adopté à l'unanimité
021	Vir. de la section de fonctionnement	99 990,00	Adopté à l'unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert		
RECETTES DE L'EXERCICE		338 000,00	Adopté à l'unanimité

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 36
Nombre de suffrages exprimés : 46

Présenté par le Président

VOTES :

Pour : 46 Contre :

Date de convocation : 01/04/2022

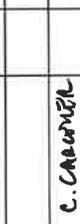
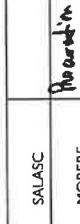
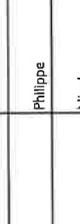
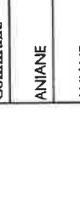
Le Président



Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 11 avril 2022

Le Conseil communautaire

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE	Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe SALASC			MONTARNAUD	Valérie BOUYSSOU		
ANIANE	Nicole MORERE			MONTARNAUD	Anthony GARCIA		
ANIANE	Nicolas ROUSSARD			MONTARNAUD	Laurent ILLUMINATI		
AUMELAS	Romy PONCE			MONTPEYROUX	Catherine GIL (suppléant)		
ARBORAS	Marie-Françoise NACHEZ			PLAISSAN	Béatrice FERNANDO		
ARGELLERS	Pierre AMALOU			POPIAN	Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC		
BELARGA	José MARTINEZ			POUZOLS	Véronique NEIL		
CAMPAGNAN	Jean-Marc ISURE			PUECHABON	Xavier PEYRAUD		
GIGNAC	Jean-François SOTO			PUILACHER	Martine BONNET		
GIGNAC	Marine LABELUR			ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre GABAUDAN		
GIGNAC	Olivier SERVEL			ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane MARC		
GIGNAC	Marie-Hélène SANCHEZ			ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick VERNIERES		
GIGNAC	Philippe LASSALVY			ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal DUMAS		
GIGNAC	Stéphanie BOUGARD-BRUN			ST ANDRE DE SANGONIS	Henry MARTINEZ		
GIGNAC	Marcel CHRISTOL			ST ANDRE DE SANGONIS	Clotilde SAOCHER		
JONQUIERES	Bernard GOUZIN			ST ANDRE DE SANGONIS	René GARRO		
LA BOISSIERE	Jean-Claude CROS			ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory BRO		
LACAMAS	Christian VILOING			ST GUIRAUD	Daniel REQUIRAND		
LE POUGET	Thibaut BARRAL			ST GUILEHEM LE DESERT	Robert SIEGEL		
LE POUGET	Josette CUTANDA			ST JEAN DE FOS	Pascal DELIEUZE		
MONTARNAUD	Jean-Pierre PUJENS			ST JEAN DE FOS	Jocelyne KUZNIAK		
				ST PARGOIRE	Jean-Luc DARMANIN		
				ST PARGOIRE	Monique GIBERT		
				ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre BERTOLINI		
				ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence QUINONERO		
				TRESSAN	Daniel JAUDON		
				VENDEMIAN	David CABLAT		

Certifié exécutoire par le Président

Et de la publication, le

* compris tenu de la transmission en préfecture le

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE PAE LA CROIX - GIGNAC
VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2311-1, L2311-2 et suivants, L2312-1 à L2312-4 et L2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L 1612-2 du même code ;

VU la délibération n°2814 du Conseil communautaire en date du 21 mars 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2022 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 21 mars 2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57.

CONSIDERANT les éléments issus du rapport d'orientation budgétaire et tenant au contexte spécifique des budgets annexes d'aménagement de ZAE,

CONSIDERANT le budget annexe PAE La Croix à Gignac de l'exercice 2022 :

- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 018K€ comprenant :

- 1448 K€ de maîtrise d'œuvre pour le Pôle d'Echange Multimodal (PEM), les études urbaines de l'écoquartier ...
- 331 K€ de travaux pôle santé.
- 214 K€ d'intérêts
- 1025 K€ de variation de stocks

- Section d'investissement

Elle s'équilibre à 2 611 K€ comprenant 618K€ d'emprunt.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget annexe PAE La Croix à Gignac de l'exercice 2022 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2848
Publication le 12/04/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 12/04/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6626-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

ZAE - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Section de fonctionnement

	Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac
Dépenses	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
011 Charges à caractère général	480 000,00 €	96 360,00 €	410 400,00 €	499 000,00 €	0,00 €	1 779 196,00 €
043 Frais divers						
65 Reprise solde au BP						
042 Variation en cours produc. Biens	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	1 025 000,00 €
66 Intérêts des emprunts			2 300,00 €	2 200,00 €		214 000,00 €
67 Charges exceptionnelles						
Total	960 000,00 €	319 720,00 €	917 600,00 €	1 138 200,00 €	507 813,00 €	3 018 196,00 €
Recettes	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
042 Variation de stocks	480 000,00 €	96 360,00 €	412 700,00 €	501 200,00 €	507 813,00 €	1 993 196,00 €
043 Transfert de charges						
70 Ventes terrains aménagés	480 000,00 €	223 360,00 €	253 950,00 €	637 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €
74 Subventions			250 950,00 €			900 000,00 €
77 Autres produits						
Total	960 000,00 €	319 720,00 €	917 600,00 €	1 138 200,00 €	507 813,00 €	3 018 196,00 €

ZAE - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement

	Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac
Dépenses	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
001 Solde d'exécution inv. reporté						
040 Stock (33... Ou 3555)	480 000,00 €	96 360,00 €	412 700,00 €	501 200,00 €	507 813,00 €	1 993 196,00 €
13 Subventions						
16 Rbt emprunts		127 000,00 €	92 200,00 €	135 800,00 €		618 000,00 €
27 Consignations						
Total	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	2 611 196,00 €

Recettes	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
001 Solde d'exécution inv. reporté						
040 Stock (33... Ou 3555)	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	1 025 000,00 €
13 Subventions						
16 Emprunts						1 586 196,00 €
27 Consignations						
Total	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	2 611 196,00 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 611 196,00	2 611 196,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 611 196,00	2 611 196,00

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 018 196,00	RECETTES	3 018 196,00
	+			+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00		(si excédent) 0,00
	=	=		=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 018 196,00		3 018 196,00

TOTAL DU BUDGET (4)		5 629 392,00	5 629 392,00
----------------------------	--	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	618 000,00	0,00	618 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 993 196,00	1 993 196,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		618 000,00	1 993 196,00	2 611 196,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 611 196,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 779 196,00		1 779 196,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	214 000,00	0,00	214 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 025 000,00	1 025 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 993 196,00	1 025 000,00	3 018 196,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 018 196,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CC VALLEE DE L'HERAULT - BA ZAC La Croix Gignac - BP - 2022

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 586 196,00	0,00	1 586 196,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 025 000,00	1 025 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 586 196,00	1 025 000,00	2 611 196,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 611 196,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	125 000,00		125 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 993 196,00	1 993 196,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	900 000,00		900 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 025 000,00	1 993 196,00	3 018 196,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

CC VALLEE DE L'HERAULT - BA ZAC La Croix Gignac - BP - 2022

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			3 018 196,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M, 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCVH - VOTE BP 2022 DU BUDGET ANNEXE de PAE LA CROIX

Section de fonctionnement

		Gignac
Dépenses		ZAC La Croix
011	Charges à caractère général	1 779 196,00 €
043	Frais divers	
042	Variation en cours produc. Biens	1 025 000,00 €
66	Intérêts des emprunts	214 000,00 €
	Total	3 018 196,00
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

Section d'investissement

		Gignac
Dépenses		ZAC La Croix
001	Solde d'exécution inv.reporté	
040	Stock (33.. Ou 3555)	1 993 196,00 €
16	Rbt emprunts	618 000,00 €
	Total	2 611 196,00 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

		Gignac
Recettes		ZAC La Croix
042	Variation de stocks	1 993 196,00 €
70	Ventes terrains aménagés	125 000,00 €
74	Subventions	900 000,00 €
	Total	3 018 196,00 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

		Gignac
Recettes		ZAC La Croix
001	Solde d'exécution inv.reporté	
040	Stock (33.. Ou 3555)	1 025 000,00 €
16	Emprunts	1 586 196,00 €
	Total	2 611 196,00 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

Code INSEE

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 36
Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES : Pour : 46 Contre :

Présenté par le Président

Date de convocation : 01/04/2022

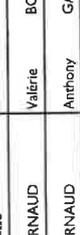
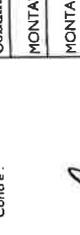
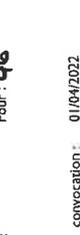
Le Président



Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 11 avril 2022

Le Conseil communautaire

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE	Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe SALASC			MONTARNAUD	Valérie BOUYSSOU		
ANIANE	Nicole MORERE			MONTARNAUD	Anthony GARCIA		
ANIANE	Nicolas ROUSSARD			MONTARNAUD	Laurent ILLUMINATI		
AUMELAS	Ronny PONCE			MONTPEYROUX	Claude CARCELLER		
ARBORAS	Marie-Françoise NACHEZ			PLAISSAN	Béatrice FERNANDO		
ARCELLIERS	Pierre APALOU			POPAN	Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC		
BELARGA	José MARTINEZ			POUZOLS	Véronique NEIL		
CAMPAGNAN	Jean-Marc ISURE			PUECHABON	Xavier PEYRAUD		
GIGNAC	Jean-François SOTO			PUILACHER	Martine BONNET		
GIGNAC	Martine LABEUR			ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre GABAUDAN		
GIGNAC	Olivier SERVEL			ST ANDRE DE SANGONIS	Rosane MARC		
GIGNAC	Marie-Hélène SANCHEZ			ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick VERNIERES		
GIGNAC	Philippe LASSALY			ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal DUMAS		
GIGNAC	Stéphanie BOUGARD-BRUN			ST ANDRE DE SANGONIS	Henry MARTINEZ		
GIGNAC	Marcel CHRISTOL			ST ANDRE DE SANGONIS	Christine SANCHEZ		
JONQUIERES	Bernard GOUZIN			ST ANDRE DE SANGONIS	René GARRO		
LA BOISSIERE	Jean-Claude CROS			ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory BRO		
LAGAMAS	Christian VILONG			ST GUIRAUD	Daniel REQUIRAND		
LE POUGET	Thibaut BARRAL			ST GUILHEM LE DESERT	Robert SIEGEL		
LE POUGET	Josette CUTANDA			ST JEAN DE FOS	Pascal DELIEUZE		
MONTARNAUD	Jean-Pierre PUJENS			ST JEAN DE FOS	Jocelyne KUZNIAK		
				ST FARGOIRE	Jean-Luc DARMANIN		
				ST PARGOIRE	Monique GIBERT		
				ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre BERTOLINI		
				ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence QUINONERO		
				TRESSAN	Daniel JAUDON		
				VENDEMIAN	David CABLAT		

Certifié exécutoire par le Président

Et de la publication, le

Je

A

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE PAE E. CARLES - ST-PARGOIRE
VOTE DU BUDGET ANNEXE- EXERCICE 2022.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2311-1, L2311-2 et suivants, L2312-1 à L2312-4 et L2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L 1612-2 du même code ;

VU la délibération n°2814 du Conseil communautaire en date du 21 mars 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2022 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 21 mars 2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57.

CONSIDERANT les éléments issus du rapport d'orientation budgétaire et tenant au contexte spécifique des budgets annexes d'aménagement de ZAE,

CONSIDERANT le budget annexe PAE Emile CARLES à St Pargoire de l'exercice 2022 :

- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 507 K€ euros

- Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 507 K€.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget annexe PAE E.CARLES à St Pargoire de l'exercice 2022 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2849
Publication le 12/04/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 12/04/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6627-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

ZAE - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Section de fonctionnement

	Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac
	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E. Carles	ZAC La Croix
011 Charges à caractère général	480 000,00 €	96 360,00 €	410 400,00 €	499 000,00 €	0,00 €	1 779 196,00 €
043 Frais divers						
65 Reprise solde au BP						
042 Variation en cours produc. Biens	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	1 025 000,00 €
66 Intérêts des emprunts			2 300,00 €	2 200,00 €		214 000,00 €
67 Charges exceptionnelles						
Total	960 000,00 €	319 720,00 €	917 600,00 €	1 138 200,00 €	507 813,00 €	3 018 196,00 €
	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E. Carles	ZAC La Croix
042 Variation de stocks	480 000,00 €	96 360,00 €	412 700,00 €	501 200,00 €	507 813,00 €	1 993 196,00 €
043 Transfert de charges						
70 Ventes terrains aménagés	480 000,00 €	223 360,00 €	253 950,00 €	637 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €
74 Subventions			250 950,00 €			900 000,00 €
77 Autres produits						
Total	960 000,00 €	319 720,00 €	917 600,00 €	1 138 200,00 €	507 813,00 €	3 018 196,00 €

ZAE - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement

	Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac
Dépenses	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
001 Solde d'exécution inv.reporté						
040 Stock (33.. Ou 3555)	480 000,00 €	96 360,00 €	412 700,00 €	501 200,00 €	507 813,00 €	1 993 196,00 €
13 Subventions						
16 Rbt emprunts		127 000,00 €	92 200,00 €	135 800,00 €		618 000,00 €
27 Consignations						
Total	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	2 611 196,00 €

Recettes	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
001 Solde d'exécution inv.reporté						
040 Stock (33.. Ou 3555)	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	1 025 000,00 €
13 Subventions						
16 Emprunts						1 586 196,00 €
27 Consignations						
Total	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	2 611 196,00 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	507 812,72	507 812,72
	+		+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	507 812,72	507 812,72

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	507 812,72	507 812,72
	+		+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	507 812,72	507 812,72

TOTAL DU BUDGET (4)		1 015 625,44	1 015 625,44
----------------------------	--	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		507 812,72	507 812,72
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	507 812,72	507 812,72

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	507 812,72
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		507 812,72	507 812,72
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	507 812,72	507 812,72

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	507 812,72
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CC VALLEE DE L'HERAULT - ZAE E.Carles à St Pargoire - BP - 2022

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		507 812,72	507 812,72
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	507 812,72	507 812,72

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	507 812,72
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		507 812,72	507 812,72
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	507 812,72	507 812,72

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

CC VALLEE DE L'HERAULT - ZAE E.Carles à St Pargoire - BP - 2022

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			507 812,72

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M, 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCVH - VOTE BP 2022 DU BUDGET ANNEXE de PAE E.CARLES

Section de fonctionnement

		St Pargoire	
Dépenses		PAE E.Carles	
011	Charges à caractère général	-	€
043	Frais divers		
042	Variation en cours produc. Biens	507 813,00	€
66	Intérêts des emprunts		
	Total	507 813,00	
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité	

Section d'investissement

		St Pargoire	
Dépenses		PAE E.Carles	
001	Solde d'exécution inv.reporté		
040	Stock (33.. Ou 3555)	507 813,00	€
16	Rbt emprunts		
	Total	507 813,00	€
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité	

		St Pargoire	
Recettes		PAE E.Carles	
042	Variation de stocks	507 813,00	€
70	Ventes terrains aménagés	-	€
74	Subventions		
	Total	507 813,00	€
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité	

		St Pargoire	
Recettes		PAE E.Carles	
001	Solde d'exécution inv.reporté		
040	Stock (33.. Ou 3555)	507 813,00	€
16	Emprunts		
	Total	507 813,00	€
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité	

ARRÊTE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 36
Nombre de suffrages exprimés : 46

Présenté par le Président

VOTES :

Pour : 46 Contre :

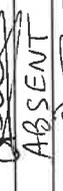
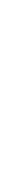
Date de convocation : 01/04/2022
Le Président



Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 11 avril 2022

Le Conseil communautaire

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE	Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe SALASC			MONTARNAUD	Valérie BOUYSSOU		
ANIANE	Nicole MORERE			MONTARNAUD	Anthony GARCIA		
ANIANE	Nicolas ROUSSARD			MONTARNAUD	Laurent ILLUMINATI		ABSENT
AUMELAS	Romy PONCE			MONTPEYROUX	Claude CARCELLER		
ARBORAS	Marie-Françoise NACHEZ			PLAISSAN	Béatrice FERNANDO		
ARGELLERS	Pierre AMALOU			POPIAN	Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC		
BELARGA	José MARTINEZ			POUZOLS	Véronique NEIL		
CAMPAGNAN	Jean-Marc ISURE			PUECHABON	Xavier PEYRAUD		
GIGNAC	Jean-François SOTO			PULLACHER	Martine BONNET		
GIGNAC	Martine LABELUR			ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre GABAUDAN		
GIGNAC	Olivier SERVEL			ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane MARC		
GIGNAC	Marie-Hélène SANCHEZ			ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick VERNIERES		
GIGNAC	Philippe LASSALVY			ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal DUMAS		
GIGNAC	Stéphanie BOUGARD-BRUN			ST ANDRE DE SANGONIS	Henry MARTINEZ		
GIGNAC	Marcel CHRISTOL			ST ANDRE DE SANGONIS	Christine SANCHEZ		
GIGNAC	Bernard GOUZIN			ST ANDRE DE SANGONIS	René GARRO		
GIGNAC	Jean-Claude CROS			ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory BRO		
GIGNAC	Christian VIOLING			ST GUIRAUD	Daniel REQUIRAND		
GIGNAC	Thibaut BARRAL			ST GUILHEM LE DESERT	Robert SIEGEL		
GIGNAC	Josette CUTANDA			ST JEAN DE FOS	Pascal DELIEUZE		
GIGNAC	Jean-Pierre PUJENS			ST JEAN DE FOS	Jocelyne KUZNIAK		
IONQUIERES				ST PARGOIRE	Jean-Luc DARMANIN		
LA BOISSIERE				ST PARGOIRE	Monique GIBERT		
LAGAMAS				ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre BERTOLINI		
LE POUGET				ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence QUINONERO		
LE POUGET				TRESSAN	Daniel JAUDON		
MONTARNAUD				VENDEMIAN	David CABLAT		

Certificat exécutoire par le Président

compte tenu de la transmission en préfecture le

A

Pi de la publication, le

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE PAE LA GARRIGUE - ST-ANDRÉ DE SANGONIS
VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2311-1, L2311-2 et suivants, L2312-1 à L2312-4 et L2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L 1612-2 du même code ;

VU la délibération n°2814 du Conseil communautaire en date du 21 mars 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2022 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 21 mars 2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57.

CONSIDERANT les éléments issus du rapport d'orientation budgétaire et tenant au contexte spécifique des budgets annexes d'aménagement de ZAE,

CONSIDERANT le budget annexe PAE La Garrigue à St-André de Sangonis de l'exercice 2022 :

• Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 138K€ avec

- 459K€ de terrains
- 40K€ de maîtrise d'œuvre
- 2K€ d'intérêts
- 637 K€ de variations de stocks.

• Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre, quant à elle, à 637K€ dont 135K€ d'emprunt.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget annexe PAE La Garrigue à St-André de Sangonis de l'exercice 2022 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2850
Publication le 12/04/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 12/04/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6625-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

ZAE - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Section de fonctionnement

	Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac
Dépenses	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
011 Charges à caractère général	480 000,00 €	96 360,00 €	410 400,00 €	499 000,00 €	0,00 €	1 779 196,00 €
043 Frais divers						
65 Reprise solde au BP						
042 Variation en cours produc. Biens	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	1 025 000,00 €
66 Intérêts des emprunts			2 300,00 €	2 200,00 €		214 000,00 €
67 Charges exceptionnelles						
Total	960 000,00 €	319 720,00 €	917 600,00 €	1 138 200,00 €	507 813,00 €	3 018 196,00 €
Recettes	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
042 Variation de stocks	480 000,00 €	96 360,00 €	412 700,00 €	501 200,00 €	507 813,00 €	1 993 196,00 €
043 Transfert de charges						
70 Ventes terrains aménagés	480 000,00 €	223 360,00 €	253 950,00 €	637 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €
74 Subventions			250 950,00 €			900 000,00 €
77 Autres produits						
Total	960 000,00 €	319 720,00 €	917 600,00 €	1 138 200,00 €	507 813,00 €	3 018 196,00 €

ZAE - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement

	Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac
Dépenses	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
001 Solde d'exécution inv.reporté	480 000,00 €	96 360,00 €	412 700,00 €	501 200,00 €	507 813,00 €	1 993 196,00 €
040 Stock (33., Ou 3555)						
13 Subventions		127 000,00 €	92 200,00 €	135 800,00 €		618 000,00 €
16 Rbt emprunts						
27 Consignations						
Total	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	2 611 196,00 €

Recettes	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
001 Solde d'exécution inv.reporté	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	1 025 000,00 €
040 Stock (33., Ou 3555)						
13 Subventions						
16 Emprunts						1 586 196,00 €
27 Consignations						
Total	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	2 611 196,00 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00

	+		+
	=	=	=

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 138 200,00	1 138 200,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 138 200,00	1 138 200,00

	+		+
	=	=	=
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 138 200,00	1 138 200,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	499 000,00		499 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	2 200,00	0,00	2 200,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		637 000,00	637 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		501 200,00	637 000,00	1 138 200,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 138 200,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CC VALLEE DE L'HERAULT - ZAE la Garrigue St André - BP - 2022

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	637 000,00		637 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		501 200,00	501 200,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		637 000,00	501 200,00	1 138 200,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

CC VALLEE DE L'HERAULT - ZAE la Garrigue St André - BP - 2022

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 138 200,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCVH - VOTE BP 2022 DU BUDGET ANNEXE de PAE LA GARRIGUE

Section de fonctionnement

		St André de Sangonis
	Dépenses	PAE la Garrigue
011	Charges à caractère général	499 000,00 €
043	Frais divers	
042	Variation en cours produc. Bie	637 000,00 €
66	Intérêts des emprunts	2 200,00 €
	Total	1 138 200,00
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

Section d'investissement

		St André de Sangonis
	Dépenses	PAE la Garrigue
001	Solde d'exécution inv.reporté	
040	Stock (33.. Ou 3555)	501 200,00 €
16	Rbt emprunts	135 800,00 €
	Total	637 000,00 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

		St André de Sangonis
	Recettes	PAE la Garrigue
042	Variation de stocks	501 200,00 €
70	Ventes terrains aménagés	637 000,00 €
74	Subventions	
	Total	1 138 200,00 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

		St André de Sangonis
	Recettes	PAE la Garrigue
001	Solde d'exécution inv.reporté	
040	Stock (33.. Ou 3555)	637 000,00 €
16	Emprunts	
	Total	637 000,00 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES : Pour : 46 Contre :

Présenté par le Président

Date de convocation : 01/04/2022

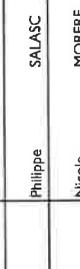
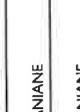
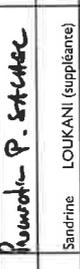
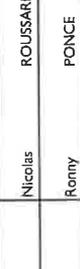
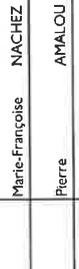
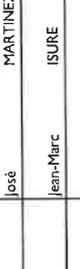
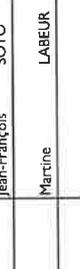
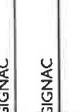
Le Président

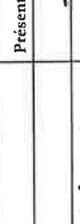
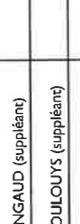
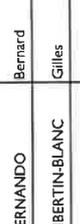
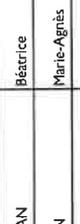
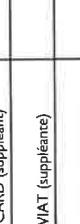
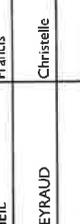
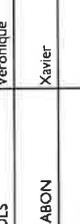
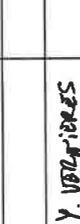
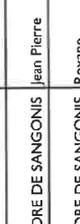
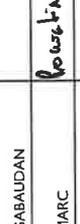


Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 11 avril 2022

Le Conseil communautaire

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe SALASC		
ANIANE	Nicole MORERE		
ANIANE	Nicolas ROUSSARD		
AUMELAS	Ronny PONCE		
ARBORAS	Marie-Françoise NACHEZ		
ARGELLIERS	Pierre AMALOU		
BELARGA	José MARTINEZ		
CAMPAGNAN	Jean-Marc ISURE		
GIGNAC	Jean-François SOTO		
GIGNAC	Martine LABEUR		
GIGNAC	Olivier SERVEL		
GIGNAC	Marie-Hélène SANCHEZ		
GIGNAC	Philippe LASSALVY		
GIGNAC	Stéphane BOUGARD-BRUN		
GIGNAC	Marcel CHRISTOL		
JONQUIERES	Bernard GOUZIN		
LA BOISSIERE	Jean-Claude CROS		
LAGAMAS	Christan VILOING		
LE POUGET	Thibaut BARRAL		
LE POUGET	Josette CUTANDA		
MONTARNAUD	Jean-Pierre PUJENS		

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie BOUYSSOU		
MONTARNAUD	Anthony GARCIA		
MONTARNAUD	Laurent ILLUMINATI		ABSENT
MONTPEYROUX	Claude CARCELLER		
PLASSAN	Béatrice FERNANDO		
POPIAN	Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC		
POUZOLS	Véronique NEIL		
PUECHABON	Xavier PEYRAUD		
PUILACHER	Martine BONNET		
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre GABAUDAN		
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane MARC		
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick VERNIERES		
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal DUMAS		
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry MARTINEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	Christina SANCHEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	René GARRO		EXCUSÉ
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory BRO		
ST GUIRAUD	Daniel REQUIRAND		
ST GUILHEM LE DESERT	Robert SIEGEL		
ST JEAN DE FOS	Pascal DELIEUZE		
ST JEAN DE FOS	Jocelyne KUZINIAK		
ST PARGOIRE	Jean-Luc DARMANIN		
ST PARGOIRE	Monique GIBERT		
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre BERTOLINI		
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence QUINONERO		
TRESSAN	Daniel JAUDON		
VENDEMAN	David CABLAT		

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE PAE LA TOUR - MONTARNAUD
VOTE DU BUDGET PRIMITIF- EXERCICE 2022

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2311-1, L2311-2 et suivants, L2312-1 à L2312-4 et L2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L 1612-2 du même code ;

VU la délibération n°2814 du Conseil communautaire en date du 21 mars 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2022 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 21 mars 2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT les éléments issus du rapport d'orientation budgétaire et tenant au contexte spécifique des budgets annexes d'aménagement de ZAE,

CONSIDERANT le budget annexe PAE La Tour à Montarnaud de l'exercice 2022 :

• Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 917K€ comprenant :

- 355 K€ de terrains à échanger
- 42 K€ de maîtrise d'œuvre
- 13 K€ de travaux fibre
- 2 K€ d'intérêts
- 505 K€ de variation de stocks

• Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 505K€ dont 92K€ d'emprunts.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget annexe PAE La Tour à Montarnaud de l'exercice 2022 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2851
Publication le 12/04/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 12/04/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6624-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

ZAE - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Section de fonctionnement

	Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac
	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
011 Charges à caractère général	480 000,00 €	96 360,00 €	410 400,00 €	499 000,00 €	0,00 €	1 779 196,00 €
043 Frais divers						
65 Reprise solde au BP						
042 Variation en cours produc. Biens	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	1 025 000,00 €
66 Intérêts des emprunts			2 300,00 €	2 200,00 €		214 000,00 €
67 Charges exceptionnelles						
Total	960 000,00 €	319 720,00 €	917 600,00 €	1 138 200,00 €	507 813,00 €	3 018 196,00 €

	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
042 Variation de stocks	480 000,00 €	96 360,00 €	412 700,00 €	501 200,00 €	507 813,00 €	1 993 196,00 €
043 Transfert de charges						
70 Ventes terrains aménagés	480 000,00 €	223 360,00 €	253 950,00 €	637 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €
74 Subventions			250 950,00 €			900 000,00 €
77 Autres produits						
Total	960 000,00 €	319 720,00 €	917 600,00 €	1 138 200,00 €	507 813,00 €	3 018 196,00 €

ZAE - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement

	Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac
Dépenses	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
001 Solde d'exécution inv.reporté	480 000,00 €	96 360,00 €	412 700,00 €	501 200,00 €	507 813,00 €	1 993 196,00 €
040 Stock (33.. Ou. 3555)						
13 Subventions		127 000,00 €	92 200,00 €	135 800,00 €		618 000,00 €
16 Rbt emprunts						
27 Consignations						
Total	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	2 611 196,00 €

Recettes	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
001 Solde d'exécution inv.reporté	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	1 025 000,00 €
040 Stock (33.. Ou. 3555)						
13 Subventions						
16 Emprunts						1 586 196,00 €
27 Consignations						
Total	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	2 611 196,00 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VIJE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	504 900,00	504 900,00
+	+	+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=

Total de la section d'investissement (2)	504 900,00	504 900,00
---	-------------------	-------------------

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	917 600,00	917 600,00
+	+	+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=

Total de la section de fonctionnement (3)	917 600,00	917 600,00
--	-------------------	-------------------

TOTAL DU BUDGET (4)	1 422 500,00	1 422 500,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	92 200,00	0,00	92 200,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		412 700,00	412 700,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		92 200,00	412 700,00	504 900,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	504 900,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	410 400,00		410 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	2 300,00	0,00	2 300,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		504 900,00	504 900,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		412 700,00	504 900,00	917 600,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	917 600,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CC VALLEE DE L'HERAULT - ZAE la Tour Montarnaud - BP - 2022

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		504 900,00	504 900,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	504 900,00	504 900,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	504 900,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	253 950,00		253 950,00
71	Production stockée (ou déstockage)		412 700,00	412 700,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	250 950,00		250 950,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		504 900,00	412 700,00	917 600,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

CC VALLEE DE L'HERAULT - ZAE la Tour Montarnaud - BP - 2022

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			917 600,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCVH - VOTE BP 2022 DU BUDGET ANNEXE de PAE LA TOUR

Section de fonctionnement

		Montarnaud
Dépenses		PAE la Tour
011	Charges à caractère général	410 400,00 €
043	Frais divers	
042	Variation en cours produc. Biens	504 900,00 €
66	Intérêts des emprunts	2 300,00 €
	Total	917 600,00
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

Section d'investissement

		Montarnaud
Dépenses		PAE la Tour
001	Solde d'exécution inv.reporté	
040	Stock (33.. Ou 3555)	412 700,00 €
16	Rbt emprunts	92 200,00 €
	Total	504 900,00 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

		Montarnaud
Recettes		PAE la Tour
042	Variation de stocks	412 700,00 €
70	Ventes terrains aménagés	253 950,00 €
74	Subventions	250 950,00 €
	Total	917 600,00 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

		Montarnaud
Recettes		PAE la Tour
001	Solde d'exécution inv.reporté	
040	Stock (33.. Ou 3555)	504 900,00 €
16	Emprunts	
	Total	504 900,00 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 36
Nombre de suffrages exprimés : 46

Présenté par le Président

VOTES :

Pour : 46

Contre :

Date de convocation : 01/04/2022

Le Président



Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 11 avril 2022

Le Conseil communautaire

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe SALASC		
ANIANE	Nicole MORERE		
ANIANE	Nicolas ROUSSARD		
AUMELAS	Ronny PONCE		
ARBORAS	Marie-Françoise NACHEZ		
ARGELLIERS	Pierre AMALOU		
BELARGA	José MARTINEZ		
CAMPAGNAN	Jean-Marc ISURE		
GIGNAC	Jean-François SOTO		
GIGNAC	Martine LABEUR		
GIGNAC	Olivier SERVEL		
GIGNAC	Marie-Hélène SANCHEZ		
GIGNAC	Philippe LASSALVY		
GIGNAC	Stéphanie BOUGARD-BRUN		
GIGNAC	Marcel CHRISTOL		
IONQUIERES	Bernard GOUZIN		
LA BOISSIERE	Jean-Claude CROS		
LAGAMAS	Christien VILONG		
LE FOUGET	Thibaut BARRAL		
LE FOUGET	Josette CUTANDA		
MONTARNAUD	Jean-Pierre PUJENS		

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie BOUYSSOU		
MONTARNAUD	Anthony GARCIA		
MONTARNAUD	Laurent ILLUMINATI		
MONTPEYROUX	Claude CARCELLER		
PLAISSAN	Béatrice FERNANDO		
POPIAN	Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC		
POUZOLS	Véronique NEIL		
PUECHABON	Xavier PEYRAUD		
PULACHER	Martine BONNET		
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre GABAUDAN		
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane MARC		
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick VERNIERES		
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal DUMAS		
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry MARTINEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	Christine SANCHEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	René GARRO		
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory BRO		
ST GUIRAUD	Daniel REQUIRAND		
ST GUILHEM LE DESERT	Robert SIEGEL		
ST JEAN DE FOS	Pascal DELIEUZE		
ST JEAN DE FOS	Jocelyne KUZNIAK		
ST PARGOIRE	Jean-Luc DARMANIN		
ST PARGOIRE	Monique GIBERT		
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre BERTOLINI		
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence QUINONERO		
TRESSAN	Daniel JAUDON		
VENDEMIAN	David CABLAT		

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE PAE LESTREILLES - ANIANE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2311-1, L2311-2 et suivants, L2312-1 à L2312-4 et L2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L 1612-2 du même code ;

VU la délibération n°2814 du Conseil communautaire en date du 21 mars 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2022 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 21 mars 2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT les éléments issus du rapport d'orientation budgétaire et tenant au contexte spécifique des budgets annexes d'aménagement de ZAE,

CONSIDERANT le budget annexe PAE Les Treilles à Aniane de l'exercice 2022 :

- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 319K€ comprenant :

- 96K€ de travaux
- 233 K€ de variation de stocks

- Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre, quant à elle, à 223K€ dont 127K€ d'emprunt.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget annexe PAE Les Treilles à Aniane de l'exercice 2022 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2852
Publication le 12/04/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 12/04/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6623-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

ZAE - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Section de fonctionnement

	Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac
Dépenses	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
011 Charges à caractère général	480 000,00 €	96 360,00 €	410 400,00 €	499 000,00 €	0,00 €	1 779 196,00 €
043 Frais divers						
65 Reprise solde au BP						
042 Variation en cours produc. Biens	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	1 025 000,00 €
66 Intérêts des emprunts			2 300,00 €	2 200,00 €		214 000,00 €
67 Charges exceptionnelles						
Total	960 000,00 €	319 720,00 €	917 600,00 €	1 138 200,00 €	507 813,00 €	3 018 196,00 €

	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
Recettes						
042 Variation de stocks	480 000,00 €	96 360,00 €	412 700,00 €	501 200,00 €	507 813,00 €	1 993 196,00 €
043 Transfert de charges						
70 Ventes terrains aménagés	480 000,00 €	223 360,00 €	253 950,00 €	637 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €
74 Subventions			250 950,00 €			900 000,00 €
77 Autres produits						
Total	960 000,00 €	319 720,00 €	917 600,00 €	1 138 200,00 €	507 813,00 €	3 018 196,00 €

ZAE - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement

	Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac
Dépenses	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
001 Solde d'exécution inv.reporté	480 000,00 €	96 360,00 €	412 700,00 €	501 200,00 €	507 813,00 €	1 993 196,00 €
040 Stock (33.. Ou 3555)						
13 Subventions		127 000,00 €	92 200,00 €	135 800,00 €		618 000,00 €
16 Rbt emprunts						
27 Consignations						
Total	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	2 611 196,00 €

Recettes	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
001 Solde d'exécution inv.reporté	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	1 025 000,00 €
040 Stock (33.. Ou 3555)						
13 Subventions						
16 Emprunts						1 586 196,00 €
27 Consignations						
Total	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	2 611 196,00 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	223 360,00	223 360,00

+	+	=
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	0,00
	=	=

Total de la section d'investissement (2)	223 360,00	223 360,00
---	-------------------	-------------------

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	319 720,00	319 720,00

+	+	=
REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00
	=	=

Total de la section de fonctionnement (3)	319 720,00	319 720,00
--	-------------------	-------------------

TOTAL DU BUDGET (4)	543 080,00	543 080,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	127 000,00	0,00	127 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		96 360,00	96 360,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		127 000,00	96 360,00	223 360,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	223 360,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	96 360,00		96 360,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		223 360,00	223 360,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		96 360,00	223 360,00	319 720,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	319 720,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CC VALLEE DE L'HERAULT - ZAE Les garrigues Aniane - BP - 2022

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		223 360,00	223 360,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	223 360,00	223 360,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	223 360,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	223 360,00		223 360,00
71	Production stockée (ou déstockage)		96 360,00	96 360,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		223 360,00	96 360,00	319 720,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

CC VALLEE DE L'HERAULT - ZAE Les garrigues Aniane - BP - 2022

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			319 720,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCVH - VOTE BP 2022 DU BUDGET ANNEXE de PAE

Section de fonctionnement

Section d'investissement

		Aniane			Aniane
		PAE les			PAE les
		Garrigues			Garrigues
Dépenses			Dépenses		
011	Charges à caractère général	96 360,00 €	001	Solde d'exécution inv.reporté	
043	Frais divers		040	Stock (33.. Ou 3555)	96 360,00 €
042	Variation en cours produc. Biens	223 360,00 €	16	Rbt emprunts	127 000,00 €
66	Intérêts des emprunts			Total	223 360,00 €
	Total	319 720,00		Résultats	Adopté à
	Résultats	Adopté à		du vote	l'unanimité
	du vote	l'unanimité			

		Aniane			Aniane
		PAE les			PAE les
		Garrigues			Garrigues
Recettes			Recettes		
042	Variation de stocks	96 360,00 €	001	Solde d'exécution inv.reporté	
70	Ventes terrains aménagés	223 360,00 €	040	Stock (33.. Ou 3555)	223 360,00 €
74	Subventions		16	Emprunts	
	Total	319 720,00 €		Total	223 360,00 €
	Résultats	Adopté à		Résultats	Adopté à
	du vote	l'unanimité		du vote	l'unanimité

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46 Contre :

Présenté par le Président

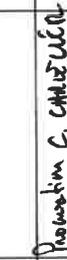
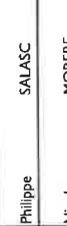
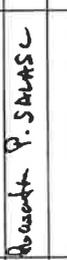
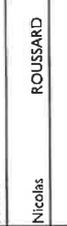
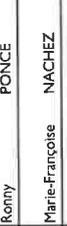
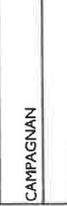
Date de convocation : 01/04/2022
 Le Président

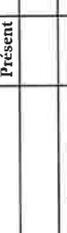
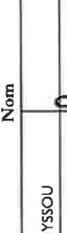
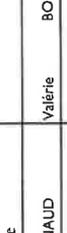
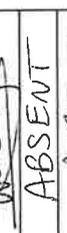
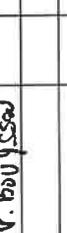
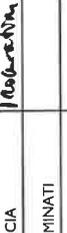
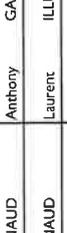
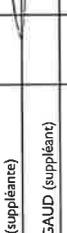
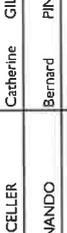
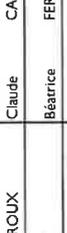


Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 11 avril 2022

Le Conseil communautaire

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
ANJANE	Philippe SALASC		
ANJANE	Nicole MORERE		
ANJANE	Nicolas ROUSSARD		
AUMELAS	Romy PONCE		
ARBORAS	Marie-Françoise NACHEZ		
ARGELLIER	Pierre AMALOU		
BELARGA	José MARTINEZ		
CAMPAGNAN	Jean-Marc ISURE		
GIGNAC	Jean-François SOTO		
GIGNAC	Maritine LABEUR		
GIGNAC	Olivier SERVEL		
GIGNAC	Marie-Hélène SANCHEZ		
GIGNAC	Philippe LASSALVY		
GIGNAC	Séphanie BOUGARD-BRUN		
GIGNAC	Marcel CHRISTOL		
IONQUIERES	Bernard GOUZIN		
LA BOISSIERE	Jean-Claude CROS		
LAGAMAS	Christian VILOING		
LE POUJET	Thibaut BARRAL		
LE POUJET	Josette CUTANDA		
MONTARNAUD	Jean-Pierre PUJENS		

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie BOUYSSOU		
MONTARNAUD	Anthony GARCIA		
MONTARNAUD	Laurent ILLUMINATI		
MONTPEYROUX	Claude CARCELLER		
PLAISSAN	Béatrice FERNANDO		
POPAN	Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC		
POUZOLS	Véronique NEIL		
PUECHABON	Xavier PEYRAUD		
PUILACHER	Martine BONNET		
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre GABAUDAN		
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane MARC		
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick VERNIERES		
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal DUMAS		
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry MARTINEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	Christina SANCHEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	René GARRO		
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory BRO		
ST GUIRAUD	Daniel REQUIRAND		
ST GUILHEM LE DESERT	Robert SIEGEL		
ST JEAN DE FOS	Pascal DELIEUZE		
ST JEAN DE FOS	Jocelyne KUZNIAK		
ST PARGOIRE	Jean-Luc DARMANIN		
ST PARGOIRE	Monique GIBERT		
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre BERTOLINI		
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence QUINONERO		
TRESSAN	Daniel JAUDON		
VENDEMIAN	David CABLAT		

Certifié exécutoire par le Président

* compte tenu de la transmission en préfecture le

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 avril 2022**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE PAE 3 FONTAINES LE POUGET
VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 avril 2022 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 avril 2022.

Étaient présents ou représentés

Mme Monique GIBERT, Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. David CABLAT, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Luc DARMANIN, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Nicole MORERE à M. Claude CARCELLER, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 36	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2311-1, L2311-2 et suivants, L2312-1 à L2312-4 et L2313-1 applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 ;

VU l'article L 1612-2 du même code ;

VU la délibération n°2814 du Conseil communautaire en date du 21 mars 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et à l'approbation du Rapport d'Orientation budgétaire 2022 ;

VU la présentation du Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes lors du Conseil communautaire du 21 mars 2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57.

CONSIDERANT les éléments issus du rapport d'orientation budgétaire et tenant au contexte spécifique des budgets annexes d'aménagement de ZAE :

CONSIDERANT le budget annexe PAE des 3 Fontaines à Le Pouget de l'exercice 2022 :

- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 960K€ avec :

- 280K€ de terrains
- 280K€ de maîtrise d'œuvre
- 480K€ de variation de stocks

- Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 480K€.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget annexe PAE 3 fontaines à Le Pouget de l'exercice 2022 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés et présenté chapitre par chapitre.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2853
Publication le 12/04/2022
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 12/04/2022
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220411-6622-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

ZAE - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Section de fonctionnement

	Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac
	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E. Carles	ZAC La Croix
011 Charges à caractère général	480 000,00 €	96 360,00 €	410 400,00 €	499 000,00 €	0,00 €	1 779 196,00 €
043 Frais divers						
65 Reprise solde au BP	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	1 025 000,00 €
042 Variation en cours produc. Biens			2 300,00 €	2 200,00 €		214 000,00 €
66 Intérêts des emprunts						
67 Charges exceptionnelles						
Total	960 000,00 €	319 720,00 €	917 600,00 €	1 138 200,00 €	507 813,00 €	3 018 196,00 €
	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E. Carles	ZAC La Croix
042 Variation de stocks	480 000,00 €	96 360,00 €	412 700,00 €	501 200,00 €	507 813,00 €	1 993 196,00 €
043 Transfert de charges						
70 Ventes terrains aménagés	480 000,00 €	223 360,00 €	253 950,00 €	637 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €
74 Subventions			250 950,00 €			900 000,00 €
77 Autres produits						
Total	960 000,00 €	319 720,00 €	917 600,00 €	1 138 200,00 €	507 813,00 €	3 018 196,00 €

ZAE - BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement

	Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac
Dépenses	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
001 Solde d'exécution inv.reporté	480 000,00 €	96 360,00 €	412 700,00 €	501 200,00 €	507 813,00 €	1 993 196,00 €
040 Stock (33.. Ou 3555)						
13 Subventions		127 000,00 €	92 200,00 €	135 800,00 €		618 000,00 €
16 Rbt emprunts						
27 Consignations						
Total	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	2 611 196,00 €

	Le Pouget	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac
Recettes	PAE Trois Fontaines (extension)	PAE les Garrigues	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	ZAC La Croix
001 Solde d'exécution inv.reporté	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	1 025 000,00 €
040 Stock (33.. Ou 3555)						
13 Subventions						
16 Emprunts						1 586 196,00 €
27 Consignations						
Total	480 000,00 €	223 360,00 €	504 900,00 €	637 000,00 €	507 813,00 €	2 611 196,00 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	480 000,00	480 000,00
	+		+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=

	Total de la section d'investissement (2)	480 000,00	480 000,00
--	--	------------	------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	960 000,00	960 000,00
	+		+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=

	Total de la section de fonctionnement (3)	960 000,00	960 000,00
--	---	------------	------------

	TOTAL DU BUDGET (4)	1 440 000,00	1 440 000,00
--	----------------------------	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprises anticipées des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		480 000,00	480 000,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00		0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	480 000,00	480 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	480 000,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	480 000,00		480 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		480 000,00	480 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		480 000,00	480 000,00	960 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	960 000,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CC VALLEE DE L'HERAULT - BA PAE Trois Fontaines Le Pouget - BP - 2022

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		480 000,00	480 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	480 000,00	480 000,00
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00	
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT			0,00	
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			480 000,00	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		480 000,00	480 000,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	480 000,00		480 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		480 000,00	480 000,00	960 000,00
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00	
=				

CC VALLEE DE L'HERAULT - BA PAE Trois Fontaines Le Pouget - BP - 2022

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			960 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCVH - VOTE BP 2022 DES BUDGETS ANNEXES de PAE

Section de fonctionnement

		Le Pouget
	Dépenses	PAE Trois Fontaines (extension)
011	Charges à caractère général	480 000,00 €
043	Frais divers	
042	Variation en cours produc. Biens	480 000,00 €
66	Intérêts des emprunts	
	Total	960 000,00
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

Section d'investissement

		Le Pouget
	Dépenses	PAE Trois Fontaines (extension)
001	Solde d'exécution inv.reporté	
040	Stock (33.. Ou 3555)	480 000,00 €
16	Rbt emprunts	
	Total	480 000,00 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

		Le Pouget
	Recettes	PAE Trois Fontaines (extension)
042	Variation de stocks	480 000,00 €
70	Ventes terrains aménagés	480 000,00 €
74	Subventions	
	Total	960 000,00 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

		Le Pouget
	Recettes	PAE Trois Fontaines (extension)
001	Solde d'exécution inv.reporté	
040	Stock (33.. Ou 3555)	480 000,00 €
16	Emprunts	
	Total	480 000,00 €
	Résultats du vote	Adopté à l'unanimité

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 36
Nombre de suffrages exprimés : 46

Présenté par le Président

VOTES :

Pour : 46

Contre :

Date de convocation : 01/04/2022

Le Président



Délibéré par le Conseil communautaire réuni en session

A Gignac, le 11 avril 2022

Le Conseil communautaire

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
ANIANE	Philippe SALASC		
ANIANE	Nicole MORERE		<i>Procureur Claude CAUZE</i>
ANIANE	Nicolas ROUSSARD		<i>Procureur Philippe SALASC</i>
AJMELAS	Ronny PONCE		
ARBORAS	Marie-Françoise NACHEZ		
ARGELLERS	Pierre AMALOU		
BELARGA	José MARTINEZ		
CAMPAGNAN	Jean-Marc ISURE		
GIGNAC	Jean-François SOTO		
GIGNAC	Martine LABELUR		
GIGNAC	Olivier SERVEL		
GIGNAC	Marie-Hélène SANCHEZ		
GIGNAC	Philippe LASSALY		
GIGNAC	Stéphanie BOUGARD-BRUN		<i>Procureur Philippe SALASC</i>
GIGNAC	Marcel CHRISTOL		
JONQUIERES	Bernard GOUZIN		
LA BOISSIERE	Jean-Claude CROS		<i>Procureur Claude CAUZE</i>
LAGAMAS	Christian VIOLING		Danielle HOCHART (suppléante)
LE FOUGET	Thibaut BARRAL		Pierre ANCIAN (suppléant)
LE FOUGET	Josette CUTANDA		<i>Procureur Thibaut BARRAL</i>
MONTARNAUD	Jean-Pierre PUJENS		<i>Procureur Philippe SALASC</i>

Commune	Nom	Présent	SIGNATURE
MONTARNAUD	Valérie BOUYSSOU		
MONTARNAUD	Anthony GARCIA		<i>Procureur Valérie BOUYSSOU</i>
MONTARNAUD	Laurent ILLUMINATI		ABSENT
MONTPEYROUX	Claude CARCELLER		
PLAISSAN	Béatrice FERNANDO		
POPIAN	Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC		
POUZOLS	Véronique NEIL		
PUECHABON	Xavier PEYRAUD		
PUILACHER	Martine BONNET		
ST ANDRE DE SANGONIS	Jean Pierre GABAUDAN		
ST ANDRE DE SANGONIS	Roxane MARC		<i>Procureur Y. VERNIERES</i>
ST ANDRE DE SANGONIS	Yannick VERNIERES		
ST ANDRE DE SANGONIS	Chantal DUMAS		
ST ANDRE DE SANGONIS	Henry MARTINEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	Christine SANCHEZ		
ST ANDRE DE SANGONIS	René GARRO		EXCUSE
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	Gregory BRO		
ST GUIRAUD	Daniel REQUIRAND		
ST GUILHEM LE DESERT	Robert SIEGEL		
ST JEAN DE FOS	Pascal DELIEUZE		
ST JEAN DE FOS	Jocelyne KUZNIAK		
ST PARGOIRE	Jean-Luc DARMANIN		
ST PARGOIRE	Monique GIBERT		
ST PAUL ET VALMALLE	Jean-Pierre BERTOLINI		
ST SATURNIN DE LUCIAN	Florence QUINONERO		
TRESSAN	Daniel JAUDON		
VENDEMIAN	David CABLAT		

Certifié exécutoire par le Président

F3 de la publication, le

2022

compte tenu de la transmission en préfecture le

2022

ARRETE

constitutif d'une régie d'avances et de recettes auprès du service des eaux de la Vallée de l'Hérault - Abroge et remplace l'arrêté A2019-15

Le Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-I-1349 en date du 23 décembre 2016 relatif à la modification des statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et prévoyant en particulier l'exercice, à compter du 1^{er} janvier 2018 des compétences « Eau » et « Assainissement » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-I-439 en date du 03 mai 2021, fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier ses compétences obligatoires « Eau » et « Assainissement » ;

VU la délibération n° 2289 du Conseil communautaire en date du 08 juillet 2020 autorisant le président à créer, modifier et supprimer des régies de recettes et d'avances nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;

VU ensemble la délibération n°1473 du 24 avril 2017 et l'avis favorable du Comité technique du même jour relatif au choix du mode de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2018 ;

VU la délibération n°39 du 4 juin 2007 relative à la création du budget annexe « Service Public d'Assainissement non Collectif » (SPANC) ;

VU ensemble les délibérations communautaires n° 1474 et 1475 créant les budgets annexes eau potable et assainissement collectif gérés en régie au 1^{er} janvier 2018 ;

VU la délibération n°1542 du conseil communautaire en date du 23 octobre 2017 relative à l'ouverture de comptes de dépôt de fonds auprès du Trésor public ;

VU l'arrêté n°A2019-15 du 24 juin 2019 constitutif d'une régie d'avances et de recettes auprès du service des eaux de la Vallée de l'Hérault, abrogeant et remplaçant l'arrêté A2017-5 ;

Considérant la nécessité de changer l'adresse de la régie suite au déménagement dans les locaux chemin de l'écosite ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28/03/2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté °A2019-15 du 24 juin 2019 susvisé.

ARTICLE 2 – Il est institué une régie d'avances et de recettes auprès du Service des Eaux de la Vallée de l'Hérault à l'occasion de l'exercice, par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, des compétences « Eau » et « Assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 3 - Cette régie est installée Chemin de l'écosite - 34150 GIGNAC.

ARTICLE 4- La régie encaisse les recettes suivantes selon le catalogue des tarifs en vigueur :

- Les produits de facturation sous toutes leurs formes (factures de consommation, de travaux sur réseaux publics d'eau potable et d'assainissement, attestation de conformité...) : 70-70111, 70-701241, 70-70128, 70-7064, 70-70611,70-706110, 70-706111, 70-706121, 70-70612, 70-704, 70-7068.
- La Prime au Fonctionnement à l'Assainissement Collectif (PFAC) : 70-70613
- Les redevances d'assainissement non collectif : 70-7062

Les encaissements seront perçus contre remise à l'usager de facture papier ou électronique, pour la consommation d'eau, deux factures par an.

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Espèces
- Chèques bancaires
- Carte bancaire
- Carte bancaire en ligne
- Virement
- TIPSEPA
- Prélèvement mensuel ou à échéance

Le choix d'une gestion informatisée a été opéré par l'ordonnateur afin de répondre aux besoins de la collectivité et d'assurer la sécurisation, la conservation et le contrôle des opérations dans le respect de la réglementation relative à la gestion de fonds publics.

ARTICLE 6 - La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 4 est fixée à 6 mois.

ARTICLE 7 - La régie paye les dépenses suivantes :

- Les remboursements des usagers : les trop perçus, régularisation de mensualisation, erreurs de facturation

Ces remboursements sont gérés par la présente régie dont le montant maximum est défini dans l'article 10.

ARTICLE 8 - Les dépenses désignées à l'article 6 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Virement

ARTICLE 9 – Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du Trésor Public pour assurer le fonctionnement de la régie d'avances et de recettes.

ARTICLE 10 - Un fonds de caisse d'un montant de 500€ est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 11 – Le montant maximum de l'avance à consentir est fixé à 20 000 € par trimestre (soit évalué à 80 000€ par an). Le montant maximum de l'encaisse accordée au régisseur est de 300 000 €.

ARTICLE 12 - Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public de Gignac le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 10 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 13 - Le régisseur est tenu de verser auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses au minimum 1 fois par mois. Lors des reversements, le régisseur produira un état synthétique à l'ordonnateur permettant à ce dernier la ventilation des

imputations lors de l'émission des titres, et au comptable un relevé non détaillé des périodes d'encaissements.

ARTICLE 14 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur et une Nouvelle Bonification Indiciaire.

ARTICLE 15 - Le régisseur est assisté par un suppléant. Ce suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 16 – Les indemnités de responsabilités seront majorées au vu de l'arrêté du 14 juin 1985, car la régie d'avances et de recettes réunies les deux conditions suivantes :

- Ouverture au public de la régie au-delà des périodes normales d'exécution du service
- Nombre hebdomadaire moyen d'opérations d'encaissement supérieur à 200

ARTICLE 17 - Le régisseur est assujetti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. Le mandataire n'est pas assujetti à un cautionnement.

ARTICLE 18 – L'intervention des mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 19 - Le président et le comptable public assignataire de Clermont l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**VU POUR ACCORD,
LE COMPTABLE ASSIGNATAIRE
PIERRE HOUVENAGHEL**

Fait à Gignac, le 7 avril 2022

Le Président



Jean-François SOTO

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'arrêté n° A2022-4
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter des présentes publications et/ou notification.
- informe que la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement selon les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur

Transmise :

- à la Préfecture de l'Hérault le
- au Trésorier de Clermont l'Hérault le

Publié le

Notifié le

Signature

Le Président
Jean-François Soto



DECISION

RENOUVELLEMENT DE LA SCÉNOGRAPHIE ET DE L'INTERPRÉTATION DE LA MAISON DU GRAND SITE DE FRANCE / GRAND SITE OCCITANIE DES GORGES DE L'HÉRAULT (SITE DU PONT DU DIABLE) - DEMANDE DE FINANCEMENT

VU l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales en vertu duquel le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

VU ensemble, la délibération du 21 juin 2021 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2019-1-1657 du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence supplémentaire en matière de gestion du Grand site de France Gorges de l'Hérault »,

VU la délibération du Conseil communautaire du 8 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoirs consenties par le Conseil communautaire au Président, en particulier celle l'autorisant à demander à l'Etat, aux collectivités territoriales et tout autre organisme financeur l'attribution de subvention pour les projets ayant fait l'objet d'une inscription budgétaire ;

VU le vote du BP22 de la communauté de communes en séance du Conseil communautaire du 11 avril 22 ;

CONSIDERANT que l'espace d'interprétation scénographique aménagé dans la Maison du Grand Site en 2009, a été peu à peu démantelé jusqu'à ce que la majorité des éléments soit enlevée en 2019 ; il ne correspondait en effet plus à l'usage des lieux par le public, il était devenu obsolète et présentait des problèmes de maintenance,

CONSIDERANT que sans espace d'interprétation, le statut de la Maison de Grand Site est interrogé,

CONSIDERANT qu'afin de le remettre au cœur de la démarche et des paysages du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault, il est indispensable de retrouver en son sein un espace de découverte et de sensibilisation aux enjeux du Grand Site, au travers d'une animation pédagogique, ludique et sensorielle pour les visiteurs,

CONSIDERANT que le projet de conception d'une nouvelle scénographie dans les espaces intérieurs de la Maison du Grand Site a été co-construit entre le service Grand Site de France et l'Office de Tourisme,

CONSIDERANT qu'il doit répondre à 4 objectifs :

- **Objectif d'image** : Un lieu incitatif et vivant, porte d'entrée du Grand Site de France et de la Vallée de l'Hérault.
- **Objectif patrimonial** : Un site clé pour sensibiliser aux richesses et fragilités du patrimoine naturel, paysager et bâti dans le contexte d'une fréquentation touristique très élevée
- **Objectif touristique et environnemental** : Le projet doit positionner la Maison du Grand Site comme la porte d'entrée du Grand Site de France Grand Site Occitanie et de la Vallée de l'Hérault. Elle doit être un espace original et sensitif, capable de donner les clés de lecture du patrimoine local, des paysages et de l'esprit des lieux. Enfin elle doit inciter les visiteurs à devenir ambassadeur et acteur du territoire, diffuser la fréquentation sur tout le territoire et donner envie aux visiteurs de rester plus longtemps sur la Vallée de l'Hérault.
- **Objectif de fonctionnement** : Un espace cohérent et fluide, dans lequel cohabitent en harmonie l'ambition d'une Maison du Grand Site, les usages de l'OTI et les besoins des commerces associés.

CONSIDERANT que la mission porte sur l'aménagement d'un espace d'interprétation (situé dans l'espace scénographique initial et l'espace d'accueil OTI) auquel s'ajoutent des éléments de rappel ou complément au droit des toilettes, de la vinothèque et de la brasserie. L'espace d'accueil OTI sera optimisé, les banques d'accueil seront revues pour une meilleure ergonomie et souplesse permettant

aux conseillers en séjour d'être au contact direct des visiteurs et puissent facilement aller à leur devant et s'appuyer directement sur les supports scénographiques mis en place,

CONSIDERANT que le marché est porté par le bureau d'étude Atémia, scénographe et entreprise d'ingénierie touristique,

CONSIDERANT que l'aménagement des structures et mobiliers est prévu pour une ouverture partielle à la saison touristique 2023, et une mise en service totale en 2024,

CONSIDERANT que cette mission est estimée à 100 000€ HT et qu'il est possible de mobiliser des aides auprès du FNADT, du Département de l'Hérault et de la Région à hauteur de 75%,

Décide

- De se prononcer favorablement sur le projet présenté et d'approuver en conséquence le plan de financement annexé à la présente décision,
- De solliciter l'Etat, le Conseil régional et le Conseil départemental pour les demandes de subventions,
- De modifier si besoin, et sans augmentation de la dépense inscrite au budget général de la communauté, le plan de financement,
- De signer toutes pièces et tous documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Fait à Gignac, le 27 avril 2022

Le Président



Jean-François SOTO

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la décision n° D2022-10
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter des présentes publications et/ou notification.
- informe que la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement selon les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur

Transmise :

- à la Préfecture de l'Hérault le
- au Trésorier de Clermont l'Hérault le

Pour information au Conseil du 11 avril 2022

Publié le

Notifié le

Plan de financement prévisionnel
Renouvellement de la scénographie de la maison du GSF et l'espace d'accueil de l'office de tourisme

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Conception et aménagement	100 000 €	100%	ETAT	25 000 €	25%
			Conseil départemental	25 000 €	25%
			Conseil régional	25 000 €	25%
			PART FINANCEURS	75 000 €	75%
			PART AUTOFINANCEMENT	25 000 €	25%
TOTAL HT	100 000,00 €	100%	TOTAL HT	100 000,00 €	100%

Le Président
Jean-François Solo



CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE
-Parcelle AL149 au Pouget-

**Appartenant au domaine privé de la Communauté de
communes**

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, située 2 Parc d'activités de Camalcé, 34150 GIGNAC, représentée par M. Jean-François SOTO agissant en sa qualité de Président, ci-après désignée « **le propriétaire** », dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 8 Juillet 2020 ;

D'UNE PART,

ET

Monsieur PARRA Marc, exploitant viticole (Domaine de l'Ambrosine), domicilié Route de Saint-Bauzille, 34230 Le Pouget, désigné « **l'occupant** » ;

D'AUTRE PART,

Ensemble désignés ci-après les « **les parties** »,

VU la loi 2006/1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée (SDAGERM)

2016-2021 approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin le 21 décembre 2015 ;

VU le code rural et notamment ses articles R114-I et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2016-07-07555 en date du 29 juillet 2016 portant délimitation de l'aire d'alimentation du captage de l'Aumède sur la commune du Pouget ;

VU la délibération n°2086 du Conseil communautaire du 21 octobre 2019 relative au programme de préservation des ressources en eau de Le Pouget et à la demande de subvention pour l'acquisition de foncier ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-1657 en date du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération N°2234 du 24 février 2020 par laquelle la communauté de communes a approuvé le diagnostic et le programme d'actions du schéma directeur d'eau potable de la commune de Le Pouget ;

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La commune du Pouget est actuellement alimentée en eau potable par le puits de l'Aumède. Il a été classé en 2009 « captage prioritaire Grenelle de l'Environnement et SDAGE ». Elle dispose également d'un nouveau captage, le forage de l'Aumède, réalisé en 2007, encore non exploité. Ces ouvrages sont inscrits dans le dispositif Zone Soumise à Contrainte Environnementale (ZSCE). Un arrêté préfectoral de 2016 a délimité sur le secteur des Aumèdes une Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et une Zone de Protection du Captage (ZPC) sur laquelle est établi un Programme d'actions à mettre en œuvre d'ici 2021. Ce Programme d'actions prévoyant notamment la maîtrise foncière de 5ha au sein de la zone prioritaire.

La maîtrise foncière doit notamment permettre pour les parcelles à toute proximité des ouvrages, le maintien d'une activité agricole par l'encadrement des pratiques en vue de la préservation de la ressource en eau.

La parcelle ALI49 objet de la présente convention est comprise dans ce périmètre.

L'exploitation de la parcelle est prévue sur le long terme par le biais d'un bail rural environnemental, actuellement en cours de rédaction.

Toutefois au regard de la nécessité d'entretenir et d'exploiter la parcelle afin de maintenir en bon état les cultures et dans l'attente de la finalisation du bail, la parcelle est mise à disposition de l'occupant par la présente convention.

Ceci exposé, il est alors convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Le présent contrat vise à concéder à Mr Monsieur PARRA Marc, à titre précaire, l'usage des lieux identifiés ci-après.

Elle doit permettre d'assurer la gestion provisoire de la parcelle (exploitation et entretien), dans le respect des valeurs écologiques imposées par la situation des lieux (présence du captage) dans l'attente de la réalisation de nouveaux équipements liés à l'exploitation du forage.

Les pratiques agricoles sur cette parcelle seront soumises à un certain nombre d'obligations environnementales de l'occupant en matière d'exploitation, selon les clauses décrites dans l'article 7.

Cette convention est non constitutive de droits réels et ne donne aucun droit de renouvellement à l'occupant en dehors des dispositions prévues ci-après.

Article 2 - Désignation du bien loué

Le bien objet de la présente est la parcelle cadastrée ALI49 située sur la commune du Pouget consistant en une parcelle de vigne.

Le détail se trouve dans le tableau suivant d'après les relevés de matrice cadastrale (cf. localisation cartographique en Annexe I).

	Référence cadastre	Lieu-dit	Commune	Superficie	Nature
Parcelle	AL149	Galon	Le Pouget	7466 m ²	Vignes / Sols

Article 3 - Destination de la convention

L'occupant ne pourra affecter les lieux à une destination autre que celle définie par les présentes, à savoir l'exploitation viticole de la parcelle selon les conditions particulières fixées à l'article 7.

Article 4 - Durée de la convention

La présente convention, qui ne constitue pas un bail, est consentie à titre précaire jusqu'au 30 novembre 2022, sans possibilité de reconduction sauf accord écrit. Elle prend effet à compter de la signature et prendra fin de plein droit à son échéance sous réserve des dispositions de l'article 10 de la présente convention.

Article 5 - État des lieux et transformation par l'occupant

L'occupant prendra le bien dans l'état où il se trouve à la date de son entrée en jouissance.

Un état des lieux sera établi contradictoirement lors de l'entrée en jouissance.

Si des frais sont à engager lors de l'établissement de cet état des lieux, ils seront pris en charge à frais communs.

L'état des lieux sera remis à chacune des parties de la présente convention et servira de référence en cas de contrôle des pratiques culturales tel que stipulé en article 7.

Lorsqu'il sera mis fin à la convention par l'une ou l'autre des parties et pour quelques causes que ce soit, un nouvel état des lieux sera établi à la sortie de l'occupant.

Si des frais sont à engager lors de l'établissement de cet état des lieux, ils seront pris en charge à frais communs.

Information est faite à l'occupant de la situation de la parcelle en zone inondable tel que classée au PPRi moyenne Vallée de l'Hérault zone bleue (cf plan de situation du zonage PPRi en Annexe 2).

Article 6 - Entretien, réparation et travaux

D'une manière générale, l'occupant est tenu de maintenir le bien loué en bon état d'entretien. Il exploitera le bien en bon père de famille et en occupant soucieux d'une gestion durable (conformément aux dispositions prévues à l'article 7 de la convention).

Notamment, l'occupant entretiendra en bon état d'usage et viabilité les chemins, sentiers d'exploitation ainsi que les sols affermés.

La parcelle étant située en zone inondable, les dégâts et pertes d'exploitation pouvant être causés à l'occasion d'une inondation seront supportés par l'occupant sans pouvoir rechercher la responsabilité du propriétaire.

L'occupant s'engage à ne faire aucune construction, transformation, démolition ou autre modification sans avoir au préalable obtenu l'accord exprès et écrit du propriétaire. En tout état de cause, les constructions, transformations ou autres modifications réalisées par l'occupant resteront acquises aux terres, propriété de la collectivité cocontractante. Elles ne donneront lieu à aucune indemnité.

La communauté de communes se réserve le droit de demander le rétablissement des lieux dans leur état primitif, aux frais de l'occupant.

Il devra aviser immédiatement le propriétaire de toute réparation à la charge de ce dernier dont il serait à même de constater la nécessité, sous peine d'être tenu responsable de toute aggravation résultant de son silence ou de son retard.

Article 7 - Conditions environnementales d'exploitation

Quels que soient les engagements souscrits en contrepartie de l'accès aux aides communautaires mises en place dans le cadre d'une organisation commune de marchés ou de la protection de l'environnement, les occupants seront tenus aux obligations nées de la convention.

Compte tenu de la localisation de la parcelle, les pratiques agricoles doivent répondre à un certain nombre d'obligations environnementales.

Ainsi l'occupant s'engage à conduire les cultures suivant le cahier des charges de l'agriculture biologique, tel que défini selon le règlement (CE) n°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 et son règlement d'application CE n°889/2008 du 5 septembre 2008 (modifié).

Ainsi que toutes les modifications futures qui seront apportées à cette réglementation. Notamment le règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, entré en application au 01 janvier 2022.

Le propriétaire se réserve le droit de réaliser des contrôles afin de s'assurer du respect des pratiques agricoles prescrites ci-dessus.

Le défaut de respect desdites conditions pourra entraîner de plein droit une résiliation du contrat de la part du propriétaire sans qu'elle ne donne droit à aucune indemnisation.

L'occupant laissera l'accès à la parcelle, à toute personne dûment habilitée par le propriétaire, afin de procéder au suivi.

Les frais engendrés par ces contrôles seront supportés par le propriétaire.

Article 8 - Droit de passage pour travaux

Le propriétaire se réserve un droit de passage sur la parcelle occupée pour accéder à ses autres propriétés.

Article 9 - Conditions financières

Compte tenu, d'une part de la précarité de la jouissance conférée à l'occupant par la présente convention et d'autre part, au regard des contreparties sérieuses et suffisantes fournies, consistant notamment en l'entretien de la parcelle et la mise en place de pratiques culturales spécifiques répondant

aux enjeux imposés par la situation des lieux, les Parties conviennent que l'usage de ces terres est concédé à titre gracieux et qu'il ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité d'occupation.

L'occupant sera redevable de la redevance ASA au prorata temporis de la durée de l'occupation.

Article 10 - Résiliation

Cette convention pourra être résiliée unilatéralement par le propriétaire en cas de faute de l'occupant découlant notamment du non-respect des présentes.

En cas de faute de l'occupant, ce dernier est mis en demeure de se conformer à ses obligations par tout moyen permettant d'accuser date de réception certaine. Toute mise en demeure restée sans effet dans le délai de quinze jours suivant sa réception tient lieu de résiliation.

En tout état de cause, l'occupant ne disposera d'aucun droit à indemnisation en cas de résiliation de la présente convention pour l'ensemble des motifs susmentionnés.

L'occupant aura la capacité de résilier de manière anticipée la présente convention. Il devra en avertir la Communauté de communes par acte extra-judiciaire 1 mois au moins avant la date de son départ.

Article 11 - Cession et Transmission de la convention

La présente convention est consentie à titre personnel.

Toute cession, transmission de la convention ou sous-location du bien occupé est strictement interdite.

Article 12 - Fin du contrat

L'Occupant s'engage à quitter les lieux au terme de la présente convention quel qu'en soit le motif.

Il s'engage à restituer les lieux libres de toute charge et de toute occupation. Le terrain ne pourra souffrir d'aucune modification du niveau initial des terres.

L'Occupant ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un droit à se maintenir dans les lieux, d'un droit de renouvellement ou d'un droit à indemnisation.

Un état des lieux de sortie sera réalisé dans les conditions prévues à l'article 5 de la présente convention.

Article 13 – Assurances

La Communauté de communes assurera le bien au titre de la responsabilité éventuelle qui pourrait lui incomber en sa qualité de propriétaire.

L'occupant devra s'assurer auprès d'une compagnie notoirement solvable contre les risques d'incendie pour son mobilier personnel, matériaux, animaux et récoltes. Il s'assurera également pour les divers risques locatifs, notamment pour sa responsabilité civile.

Il appartient également au preneur de s'assurer contre les risques de catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, gel..).

Il devra justifier du tout à la première demande, et supporter ou rembourser toutes surprimes qui seraient réclamées de son fait à la Communauté de communes, propriétaire de la parcelle concédée.

Article 14 - Sécurité et réclamation des tiers ou contre des tiers

L'occupant fera son affaire personnelle de la sécurité des lieux, le propriétaire ne pouvant être tenu responsable des vols, accidents ou autres dommages causés aux tiers, à ses préposés ou dont il pourrait être victime dans les lieux concédés.

L'occupant devra faire son affaire personnelle à ses risques, périls et frais, sans que le propriétaire puisse être inquiété ou sa responsabilité recherchée, de toutes réclamations faites par les voisins ou les tiers, notamment pour bruits, odeurs ou trépidations causés par lui ou par des appareils et engins lui appartenant. Dans le cas néanmoins où le propriétaire aurait à payer des sommes quelconques du fait de l'occupant, celui-ci serait tenu de les lui rembourser sans délai.

L'occupant devra faire son affaire personnelle de tous dégâts causés aux lieux mis à sa disposition et de tous troubles de jouissance causés par les voisins ou les tiers et se pourvoira directement, après en avoir informé le propriétaire, contre les auteurs de ces troubles.

Article 15 - Règlement des litiges

Toutes difficultés à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention qui n'auraient pu faire l'objet d'un règlement amiable seront soumises à l'appréciation des juridictions compétentes du ressort de Montpellier.

Article 16 - Election de domicile

Pour l'entière exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Fait à Gignac, le ...29/4/2022... 2022

En 5 exemplaires originaux,

**Pour la Communauté de communes
Vallée de l'Hérault,**

Le Président
Jean-François SOTO

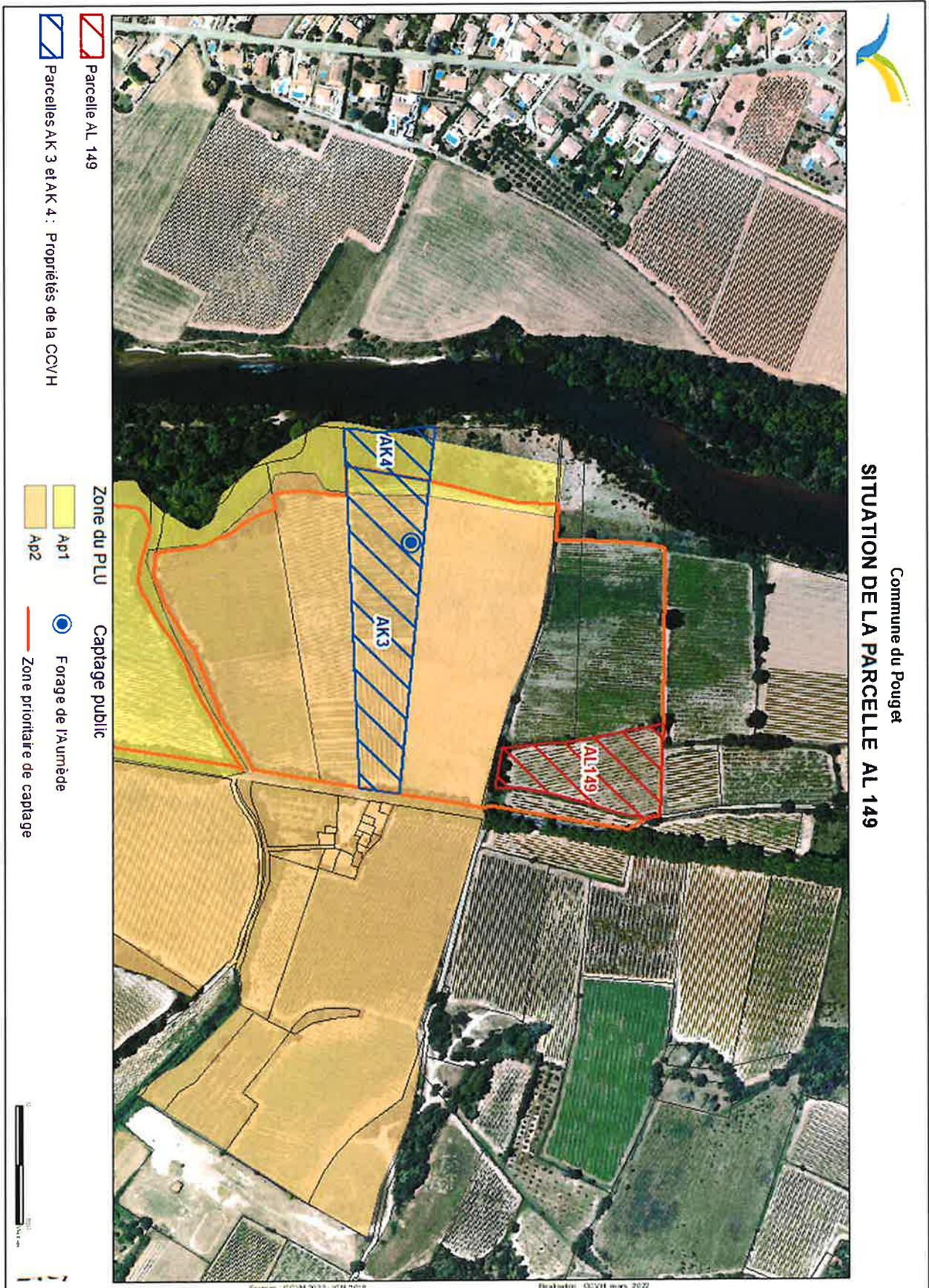


L'Occupant,



Marc PARRA

Transmis à la préfecture de l'Hérault le 9 mai 2022
Identifiant de l'acte n° 034-243400694-20220429-C2022-02-CC





**Plan de Prévention
des
Risques d'Inondation**

Moyenne Vallée de l'Hérault (Nord)

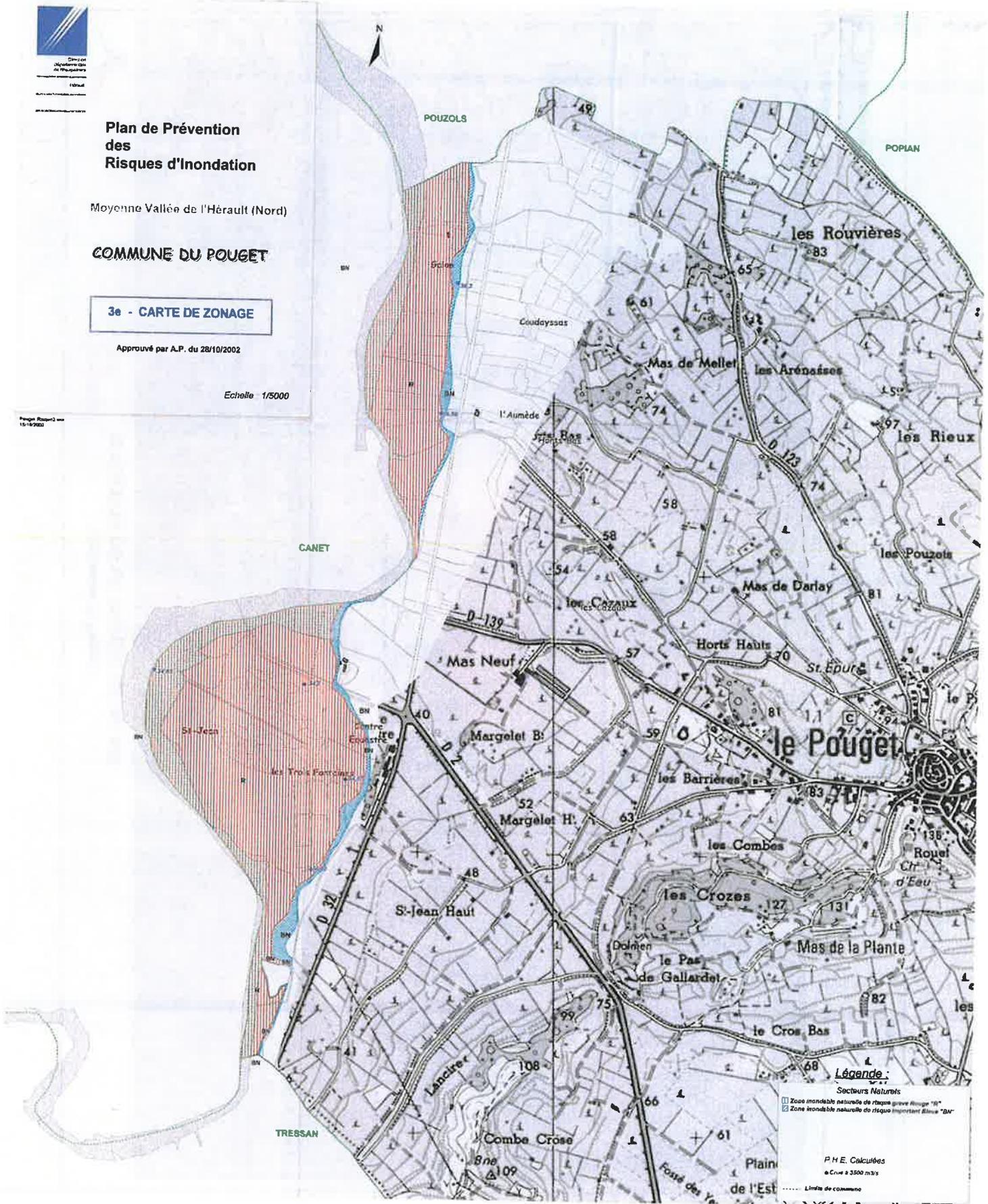
COMMUNE DU POUGET

3e - CARTE DE ZONAGE

Approuvé par A.P. du 28/10/2002

Echelle 1/5000

Projet Risque 2
10/10/2002



**Convention d'occupation précaire
-Parcelle AWI6 à GIGNAC-
Domaine privé de la CCVH**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, située 2 Parc d'activités de Camalcé, 34150 GIGNAC, représentée par M. Jean-François SOTO agissant en sa qualité de Président et dument habilité par délibération en date du 08 juillet 2020, ci-après désignée « **le Propriétaire** »,

D'UNE PART

ET

Monsieur **HART Carlo** entrepreneur de spectacle vivant sans animaux, immatriculé au RCS sou le numéro 484 235 080, ayant son siège social situé à LES CHOUX (45290) désigné ci-après dénommée « **l'Occupant** »,

D'AUTRE PART

Ensemble désignés ci-après « **les Parties** »,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-2 et L.2122-21 1° ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2221-1 ;
VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L221-1 et L221-2.

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La communauté de communes Vallée de l'Hérault est propriétaire de la parcelle AWI6 située sur la commune de Gignac.

Elle a été acquise en 2009 dans le cadre de la politique de réserves foncières à vocation d'aménagement. Elle relève par conséquent du domaine privé de la Communauté de communes, et peut à ce titre être gérée librement, sous réserve des dispositions qui sont lui sont propres.

Cette parcelle est comprise dans le périmètre de la Tranche 2 de la ZAC La Croix définie par la Communauté de communes en vue de la réalisation d'un Ecoquartier.

Monsieur HART Carlo entrepreneur de spectacle vivant, sollicite la Communauté de communes afin de pouvoir occuper la parcelle du 30 avril au 08 mai 2022 en vue de l'installation de matériel pour l'organisation d'un spectacle vivant de de type cirque sans animaux.

Compte tenu des délais d'aménagement du terrain la Communauté de communes accepte la demande.

Les Parties se sont donc rapprochées pour définir les conditions d'utilisation de ce terrain et les modalités d'occupation précaire des lieux ainsi mis à disposition, et acceptent expressément toutes les dispositions contenues dans la présente convention.

Ceci exposé, il est alors convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

Le présent contrat vise à autoriser M. HART à occuper, à titre précaire, les lieux identifiés à l'article 2.

Cette convention portant occupation temporaire est non constitutive de droits réels et ne donne aucun droit de renouvellement à l'Occupant.

Article 2 - Désignation des lieux mis à disposition

Le propriétaire consent à mettre temporairement à disposition de l'occupant la parcelle AW16 sise Boulevard du Moulin à Gignac, d'une superficie de 5663 m², appartenant à son domaine privé, sur l'emprise nécessaire à l'installation soit 200 m² et l'emprise dédiée au stationnement.

La parcelle mise à disposition est exempte de construction et exclusivement en nature de terres.

Article 3 - Destination de l'occupation

L'Occupant ne pourra affecter les lieux à une destination autre que celle définie par les présentes, à savoir organisation de spectacle vivant, de type cirque.

L'occupation nécessitant l'installation d'une structure autoportée avec chaises et gradins, sans présence d'animaux.

Article 4 - Durée de la convention

La présente convention, qui ne constitue pas un bail, est consentie à titre précaire du 30 avril au 08 mai 2022, non renouvelable.

Elle prendra fin de plein droit à son échéance, sous réserve des dispositions de l'article 13 de la présente convention.

Article 5 - Conditions de jouissance

L'Occupant s'oblige à :

- prendre le bien, objet des présentes, dans son état actuel sans pouvoir exercer aucune réclamation contre le Propriétaire pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état d'entretien ou existence de servitude apparentes ou occultes ;

- jouir de la propriété à l'exemple d'un bon professionnel soucieux d'une gestion durable, sans commettre ni souffrir qu'il y soit fait des dégâts ou des dégradations ;
- maintenir la parcelle en bon état d'entretien pendant toute la durée de la convention, dans des conditions devant satisfaire aux enjeux de salubrité et de sécurité publiques ;
- laisser le terrain en l'état sans souffrir d'affouillements, dépôt ou rejets de polluants, dépôt de remblais ou dépôt de détritrus.
- payer pendant toute la durée de la convention les primes d'assurance ou cotisations afférentes aux polices visées à l'article 10 ;
- ne pas stocker de matériaux dangereux, polluer les sols ou faire toutes autres utilisations non conformes aux présentes ou contrevenant aux prescriptions des documents d'urbanismes locaux et de manière générale aux lois et règlements en vigueur.

L'occupant est autorisé à disposer du terrain sous réserve que, préalablement à la manifestation, il produise les justificatifs suivants :

- Attestation de responsabilité civile et professionnelle en cours de validité à la date de la manifestation
- Copie de la licence d'entrepreneur du spectacle délivrée par les services de l'Etat et l'habilitant à exercer son activité
- Extrait d'immatriculation au registre du commerce en cours de validité
- Extrait du registre de sécurité applicable au type d'installation et en cours de validité.

Article 6 - Etat des lieux mis à disposition et transformations par le preneur

L'occupant prendra le bien mis à disposition dans l'état où il se trouve à la date de son entrée en jouissance, sans pouvoir par la suite élever une réclamation quelconque à ce sujet.

Un état des lieux sera réalisé contradictoirement, et à frais commun, avant la prise de possession du terrain.

Ce terrain est mis à disposition sans raccordement aux réseaux publics. L'occupant fera son affaire des alimentations nécessaires en eau, électricité et traitement des eaux usées, de manière autonome sans qu'aucun raccordement sur la parcelle ne puisse être mis à disposition.

Il s'engage à le maintenir en bon état et à n'y faire aucune construction, transformation, démolition ou autre modification sans avoir au préalable obtenu l'accord exprès et écrit du Propriétaire. En tout état de cause, les transformations ou autres modifications, préalablement consenties par le propriétaire et réalisées aux frais de l'Occupant resteront acquises aux terres, propriété de la collectivité cocontractante. Ces travaux ne pourront en aucune manière donner lieu à réclamation d'une quelconque indemnité, pour quelque motif que ce soit. Enfin, la communauté de communes se réserve le droit de demander le rétablissement des lieux dans leur état primitif, aux frais du preneur.

Article 7 - Conditions financières

L'occupation est consentie à titre gracieux.

Article 8 - Impôts, taxes, charges et autres prestations

L'occupant devra payer tous impôts, contributions ou taxes lui incombant du fait de son activité.

Article 9 - Entretien, réparation et travaux

L'Occupant aura la charge des réparations d'entretien nécessaires à la poursuite de ses activités dans

des conditions satisfaisantes, ainsi que des réparations nécessitées par des dégradations résultant de son fait, du fait de son personnel ou d'une tierce personne.

Il devra aviser immédiatement le Propriétaire de toute dégradation commise sur les parcelles susvisées.

Article 10 - Assurances

La Communauté de communes assure le bien au titre de la responsabilité éventuelle qui pourrait lui incomber en sa qualité de propriétaire.

L'Occupant devra s'assurer pour l'exercice de son activité et l'usage du site mis à disposition dans le cadre de cette dernière.

Il devra tenir à jour ses assurances contre les risques de dégradation, vol du matériel employé et contre les risques liés à la réception du public dans le cadre de son activité. Enfin, il devra se prémunir contre les risques de recours des voisins et des tiers.

Les contrats d'assurance devront être à jour et en cours de validité à la date d'occupation de la parcelle.

L'Occupant devra payer les primes ou cotisations et justifier du tout à la première demande, et supporter ou rembourser toutes surprimes qui seraient réclamées de son fait à la communauté de communes propriétaire de la parcelle mise à disposition.

Article 11 - Responsabilités

L'Occupant fera son affaire du respect des réglementations applicables à son activité et concernant les éléments de sécurité liés à l'accueil du public.

Les normes afférentes en termes d'implantation d'une structure d'accueil du public, du stationnement des véhicules visiteurs devront être strictement respectées.

L'Occupant prendra toute mesure utile pour assurer la sécurité du public et des tiers lors de la manifestation et devra s'en garantir auprès d'une compagnie notoirement solvable.

L'Occupant déclare être dûment assuré au titre de sa responsabilité civile et professionnelle afin de garantir tout dommage susceptible d'engager sa responsabilité.

L'Occupant s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative à l'affichage, à la publicité et aux pré-enseignes applicable sur le territoire communal du lieu d'organisation de l'évènement, ou tout autre lieu.

Le Propriétaire ne pourra être tenu responsable de ces manquements.

L'Occupant s'engage à trier les déchets générés dans le cadre de la manifestation.

Article 12 – Sécurité et réclamation des tiers ou contre des tiers

L'Occupant fera son affaire personnelle de la sécurité des lieux, le Propriétaire ne pouvant être tenu responsable des vols, accidents ou autres dommages causés aux tiers, à ses préposés ou dont il pourrait être victime dans les lieux mis à disposition.

L'Occupant devra faire son affaire personnelle à ses risques, périls et frais, sans que le Propriétaire puisse être inquiété ou sa responsabilité recherchée, de toutes réclamations faites par les voisins ou les tiers, notamment pour bruits, odeurs ou trépidations causés par lui ou par des appareils et engins lui appartenant. Dans le cas néanmoins où le Propriétaire aurait à payer des sommes quelconques du fait de l'Occupant, celui-ci serait tenu de les lui rembourser sans délai.

L'Occupant devra faire son affaire personnelle de tous dégâts causés aux lieux mis à sa disposition et de tous troubles de jouissance causés par les voisins ou les tiers et se pourvoira directement, après en avoir informé le Propriétaire, contre les auteurs de ces troubles.

Article 13 - Fin du contrat et restitution des lieux

L'Occupant s'engage à restituer le terrain au terme du délai de la présente convention.

Il s'engage à restituer les lieux libres de toute charge et de toute occupation.

L'Occupant ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un droit à se maintenir dans les lieux, d'un droit de renouvellement ou d'un droit à indemnisation.

A l'issue de l'occupation, l'occupant devra être présent lors d'une visite permettant un état des lieux du terrain après occupation. Cette visite sera organisée par le propriétaire. Le terrain devra être libre afin de permettre l'établissement du constat.

Article 14 – Transmission du droit de jouissance

Le droit de jouissance conféré au bénéficiaire de la présente convention est un droit qui lui est strictement personnel et qui ne peut donc faire l'objet d'un transfert sous quelque modalité que ce soit.

Article 15 - Résiliation

Cette convention pourra être résiliée unilatéralement par le Propriétaire pour tout motif d'intérêt général.

La résiliation prend effet quinze jours après réception par l'Occupant du courrier adressé par tout moyen permettant d'accuser date de réception certaine.

En cas de faute de l'Occupant découlant notamment du non-respect des présentes, le Propriétaire est fondé à mettre fin, sans délai et sans indemnité, à l'occupation par tout moyen.

Article 16 - Règlement des litiges

Toutes difficultés à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention qui n'auraient pu faire l'objet d'un règlement amiable seront soumises à l'appréciation des juridictions compétentes du ressort de Montpellier.

Article 17 - Election de domicile

Pour l'entière exécution des présentes et de leurs suites, les Parties font élection de domicile en leur siège respectif.

Fait à Gignac en 5 exemplaires originaux, le29/04/22

**Pour la Communauté de communes
Vallée de l'Hérault,**

Le Président,
Jean-François SOTO



L'Occupant,

M. HART
Représentant
Le cirque LES CLOWNS HART

Transmis à la préfecture de l'Hérault le 9 mai 2022
Identifiant de l'acte n° 036-243600694-20220429-C2022-03-CC

Commune de Gignac
CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DE LA PARCELLE AW 16



Sources : SCLLR 2015 - DGRP 2019 - CCVM 2019
Révision : CCVM, novembre 2019

 Projet de convention d'occupation précaire - cirque Warren ZAVATTA
 Bien C.C.V.H.

**Avenant N°1 à la convention tripartite de mise à disposition de locaux
C2021-07
- Locaux 101 et 104 du Pôle Santé de Gignac -**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Société dénommée FDI FONCIERE, société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 € dont le Siège Social est 501 rue Georges Méliès – CS 10006 - 34 078 MONTPELLIER Cedex 3, Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 805 076 544, Elle-même représentée par la société FDI DEVELOPPEMENT société par actions simplifiée au capital de 19 970 000.00 € dont le Siège Social est 501 rue Georges Méliès CS 10006 MONTPELLIER 34078 Cedex 3, Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 433 749 488 Agissant en qualité de président de la société FDI FONCIERE.
La société FDI DEVELOPPEMENT elle-même représentée par Monsieur Mathieu MASSOT, Agissant en qualité de Directeur Général de FDI DEVELOPPEMENT, ci-après désignée « **le propriétaire** » ;

D'UNE PART

ET

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, située 2 Parc d'activités de Camalcé, 34150 GIGNAC, représentée par M. Jean-François SOTO agissant en sa qualité de Président, ci-après désignée « **la Communauté de communes** », dûment autorisé par délibération du Conseil communautaire en date du 22 novembre 2021 ;

D'UNE PART

ET

L'Association Santé Lib CPTS Centre Hérault (ASL CPTS Centre Hérault), dont le siège social est situé 4 Rue du Mourvèdre, 34800 CLERMONT L'HERAULT, représentée par Mr François CAMMAL agissant en sa qualité de Co-Président Délégué Général, ci-après désigné « **l'occupant / l'ASL-CPTS Centre Hérault** ».

D'AUTRE PART

Ensemble désignés ci-après « **les Parties** »,

VU la convention d'occupation précaire tripartite, signée le 20/12/2021, passée entre L'Association Santé Lib (ASL) - Communauté Professionnelle Territoriale Santé (CPTS) du Centre Hérault, la société FDI FONCIERE et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

CONSIDERANT l'évolution de la crise sanitaire et des besoins en vaccination de la population du territoire.

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'ASL-CPTS Centre Hérault occupe depuis le 10 janvier 2022, deux lots du Pôle de Santé de Gignac

F
P.M.

(lots 101 et 104) mis à disposition par la société FDI FONCIERE, pour son activité de vaccination contre le coronavirus.

Ces lots sont toujours en cours de commercialisation.

La convention a été établie entre la société FDI FONCIERE, en tant que propriétaire, la Communauté de communes en tant qu'autorité publique et l'ASL-CPTS Centre Hérault en tant qu'occupant.

Elle prendra fin de plein droit au 30/04/2022 avec la possibilité de la prolonger jusqu'au 30/06/2022 par voie d'avenant.

Compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire, l'ASL CPTS Centre Hérault porte désormais un « Relais Ambulatoire de Vaccination ».

Cette nouvelle structure qui a pris effet depuis le 1^{er}/04/2022, vient en remplacement du centre de vaccination, avec un fonctionnement allégé.

Les parties ont donc convenu de prolonger la mise à disposition du lot 101 (53 m²) jusqu'au 30/06/2022 et la restitution du lot 104 au 15/04/2022.

Dans ce contexte, les parties se sont donc rapprochées pour convenir ce qui suit.

Modifications apportées au bail :

Article 1 - Destination de la convention

A compter du 1^{er} avril 2022 le centre de vaccination sera remplacé par un Relais Ambulatoire de Vaccination (RAV) devant permettre la poursuite de l'activité de vaccination contre le coronavirus dans des conditions allégées.

Le RAV sera ouvert le mercredi après-midi et le samedi matin en avril.

Ces données sont susceptibles d'évoluer au cours de la période de mise à disposition.

Article 1 - Durée de la convention d'occupation

En application de l'« article 4 – Durée de la convention d'occupation » du contrat initial, les parties conviennent de prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2022.

La convention prendra fin de plein droit à cette date sans possibilité de nouvelle prolongation.

Article 2 – Désignation des lieux mis à disposition

A compter du 1^{er} avril 2022 la mise à disposition ne portera plus que sur le lot 101 (53 m²).

Le lot 104 sera restitué, vide de toute occupation, à compter du 15 avril 2022.

Un état des lieux de sortie sera organisé entre les parties dans le mois suivant la restitution du local.

La capacité d'accueil maximale du lot 101 et de 15 personnes simultanément.

Article 3 – Moyens mis à dispositions

Les moyens humains et matériels mis à disposition par la Communauté de communes seront modifiés afin de tenir compte des nouveaux besoins de l'occupant.

Ils sont recensés dans l'annexe jointe au présent avenant.

Article 4 – Autres clauses de la convention d'occupation

Toutes les autres clauses de la convention restent inchangées.

Fait à Gignac, le^{30.04}..... 2022

En six exemplaires originaux

Pour la société FDI FONCIERE
La société FDI DEVELOPPEMENT
Présidente

Le Directeur général
Mathieu MASSOT



Pour l'ASL CPTS Centre Hérault

Le Co-Président Délégué Général
François CAMMAL



Pour la Communauté de communes
Vallée de l'Hérault

Le Président,
Jean-François SOTO



**Annexe à l'avenant de la convention tripartite de mise à disposition de
locaux C2021- 07
- Locaux I01 et I04 du Pôle Santé de Gignac-**

**Moyens mis à disposition par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault
à l'Association Santé Lib-Communauté Professionnelle Territoriale Santé**

Moyens matériels dédiés au secrétariat sur site :

- Deux ordinateurs fixes avec clavier, souris et écran
- Deux imprimantes
- Deux onduleurs
- Deux smartphones
- Deux casques Bluetooth
- Un routeur 4G

Moyens matériels dédiés aux professionnels de santé

- Un ordinateur fixe avec clavier, souris et écran
- Une imprimante
- Un onduleur
- Deux réfrigérateurs spéciaux fermés à clé dans un bureau fermé à clé destinés à contenir les vaccins.

Mobilier :

- 6 tables
- 20 chaises max
- 3 étagères de récupération (garage Peugeot)
- 1 petite table

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des besoins exprimés.

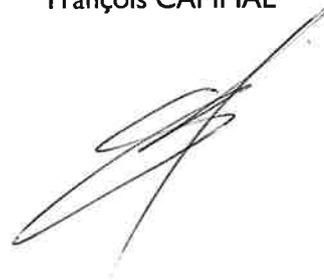
**Pour la Communauté de communes
Vallée de l'Hérault**

Le Président,
Jean-François SOTO



Pour l'ASL CPTS Centre Hérault

Le Co-Président Délégué Général,
François CAMMAL



Transmis à la préfecture de l'Hérault le 3 juin 2022.
Identifiant n° 034-243400694-20220430-C2022-04-CC